

C
u
i
s
i
n
e

le nouveau restaurant italien à Gustavia

GUSTAVIA
rue Jeanne d'arc
tel.
05 90 27 73 56
06 90 54 14 66

CMI
Claudine Mora
AGENCE IMMOBILIÈRE
REAL ESTATE



Les Mangliers
Saint-Jean
97133 St-Barthélemy
Tél : 05.90 27 80 88
Fax : 05.90 27 80 85
claudine.mora@wanadoo.fr

LE JOURNAL

Tél : 05 90 27 65 19 – Fax : 05 90 27 91 60
www.journaldesaintbarth.com - journalsbh@wanadoo.fr
ISSN : 1254-0110

DE SAINT-BARTH



Au Sénat avec Michel Magras



VENTE, LOCATION, GÉRANCE, SYNDIC
SALES AND VILLA RENTALS

L'AGENCE
LES GALERIES DU COMMERCE
SAINT-JEAN
T. (590) 51 07 50
F. (590) 51 07 30

info@lagence.com
www.lagence.com

BLEUMARINE
YOUR FAVORITE SHOP
VILLA CRÉOLE

Ouvert 7 jours / 7 Non Stop



BFC VOTRE PATRIMOINE ÉVOLUE JOUR APRÈS JOUR
Parce que votre patrimoine est en mouvement, qu'il faut savoir l'anticiper à tout instant, la BFC s'engage à vos côtés pour développer une approche personnalisée et une gestion sur mesure pour :

- SUIVRE SON ÉVOLUTION ET CELLE DE VOS PROCHES, LES ACCOMPAGNER DANS LA DURÉE
- FAVORISER SA TRANSMISSION ET VOUS AIDER À RÉALISER VOS PROJETS
- ASSURER SA PÉRENNITÉ ET L'AIDER À GRANDIR EN TOUTE SÉRÉNITÉ

POUR CELA, LA BFC MET À VOTRE DISPOSITION TOUTE UNE GAMME DE PRODUITS ET DE PLACEMENTS ADAPTÉS À VOTRE SITUATION.

AGENCES
• St-Jean
05 90 27 65 88
• Gustavia
0590 27 62 62

N'hésitez pas à consulter votre Conseiller en Gestion de Patrimoine à la BFC.



SIBARTH
VILLA RENTALS

Rue Samuel Fahlberg
Gustavia

0 590 298 890
villas@sibarth.com
www.sibarth.com

Optic 2000

VOGUE
EYEWEAR

Espace du Centenaire - Gustavia
ouvert du lundi au samedi de 9h à 13h & 15h-19h
Tél. : 05 90 52 20 91



Le Christopher
ST BARTH

CONFORT CALME ET TRANQUILITÉ...

À PARTIR DU 1ER AVRIL : 99€ PETIT DÉJEUNER CONTINENTAL INCLUS

LE MANGO, RESTAURANT AU BORD DE LA PISCINE EST OUVERT POUR LE DÉJEUNER
MENU À 25€ (FERMÉ LE DIMANCHE) RÉSERVATIONS CONSEILLÉES

05 90 27 63 63 - www.hotelchristopher.com - reservations@hotelchristopher.com

Michel Magras un élu de proximité



Le sénateur dans son bureau rue de Vaugirard avec son assistante parlementaire Murielle Jalton

territorial et exécutif. Quant au siège de sénateur, je ne vous cacherais pas que la décision n'a pas été facile à prendre. Je l'ai souvent dit: je ne suis pas un homme de parti et je ne pouvais pas me résoudre à l'idée d'être militant au sein d'un parti. Je veux garder mon indépendance d'esprit et d'opinion. Je ne me suis donc décidé qu'au dernier moment.

Toutefois, une fois cette décision prise, c'est sans aucun complexe que j'ai accepté de siéger au sein du groupe UMP, sans pour autant avoir ma carte du parti. Pour moi, c'était, d'une part, une question de cohérence avec la majorité de la population de Saint-Barthélemy qui, je le rappelle, a voté à 78% pour Nicolas Sarkozy lors de la présidentielle de 2007. Et d'autre part, une question de pragmatisme parce qu'être élu dans le groupe majoritaire, augmente considérablement les chances de notre collectivité de voir ses demandes satisfaites! Je n'ai pas voulu prendre le risque d'isoler la Collectivité en m'isolant.

Journal de Saint-Barth :
Vous ne regrettez donc pas votre intégration au sein du groupe UMP?

Michel Magras: Absolument pas. J'ai été très bien accueilli au sein du groupe UMP et par son président, Henri de Raincourt, sénateur de l'Yonne où je ne suis d'ailleurs pas le seul non encarté, et même si Saint-Barthélemy est une petite collectivité, j'y suis considéré comme un sénateur et membre à part entière. En outre, il faut le reconnaître, la politique menée aujourd'hui par la majorité présidentielle est globalement en accord avec celle conduite à Saint-Barthélemy. J'y ai par ailleurs conservé ma totale liberté d'expression. Le groupe est en effet très ouvert et conçoit en chaque territoire puisse avoir des «intérêts» qui lui sont propres. Plus important, je bénéficie du soutien de mon groupe que j'ai pu constater, notamment sur la question du siège de député. Même si mes collègues se sont pliés à la règle républi-

caine qui veut que le Sénat ne modifie pas les règles d'organisation de l'Assemblée nationale et inversement, le groupe a clairement pris position en faveur d'un député pour Saint-Barthélemy. De plus, s'agissant plus particulièrement de l'outre-mer, le groupe admet une certaine «solidarité ultramarine» qui justifie des positions consensuelles. Ainsi, personne n'est bâillonné. Je ne regrette absolument pas mon choix.

Journal de Saint-Barth :
Vous êtes sénateur de Saint-Barthélemy, avec la mission de défendre au mieux les intérêts de la Collectivité. Pour autant, vous vous revendiquez pleinement comme un élu de la République.

Michel Magras: je ne considère effectivement pas mon rôle comme étant limité à la seule expression des intérêts de Saint-Barthélemy. Bien que ce soit ma mission principale – je suis bien sûr très attaché à mon territoire –, comme tout sénateur je suis aussi un sénateur de la République. A ce titre, mon rôle consiste à voter les lois et exercer une mission de contrôle de l'action du gouvernement, les deux fonctions fondamentales d'un parlementaire. Nous votons par ailleurs les budgets de l'Etat et pouvons également déposer des propositions de loi. Veiller aux intérêts de Saint-Barthélemy, suppose de ma part une veille législative très rigoureuse afin de protéger notre spécialité législative qui découle de notre statut de COM autonome régi par l'article 74 de la Constitution. Il ne faut en effet pas oublier ou sous-estimer le fait que les lois continuent de s'appliquer dans leur intégralité à Saint-Barthélemy tant et aussi longtemps qu'elles n'ont pas été abrogées ou modifiées, y compris dans les domaines de compétences de la Collectivité!

Journal de Saint-Barth :
Veille législative, spécialité législative. Quelle est la différence?

Michel Magras: La veille législative, c'est le travail de base de tous les sénateurs, mais

elle se trouve renforcée par le fait que la Collectivité est régie, dans certains domaines, par le principe de spécialité législative. Cette spécialité s'applique à toutes les lois, à venir ou déjà en vigueur.

Elle se traduit donc par une obligation d'examiner chaque texte à l'ordre du jour du Sénat au regard de notre spécialité législative pour, le cas échéant, proposer par amendements les modifications adaptées à notre situation. Schématiquement, lorsqu'on est en spécialité législative, la règle veut que «les lois ne s'appliquent pas, sauf exception», par opposition à l'identité législative qui veut que «les lois s'appliquent, sauf exception».

Aussi, si une nouvelle loi touche aux domaines de compétences de la collectivité, à moi de dire si l'on souhaite ou non qu'elle s'applique à nous. Si elle concerne au contraire un domaine régalié de l'Etat, à moi de m'assurer que le projet a bien pris en compte les intérêts de la collectivité et si tel n'était pas le cas, de proposer des amendements pour l'adapter.

J'en prends pour exemple la loi sur l'audiovisuel pour laquelle j'ai dû intervenir auprès du rapporteur pour qu'il modifie un de ses amendements afin qu'une taxe ne s'applique pas à Saint-Barthélemy.

La veille législative est donc permanente et de ce fait, ma présence à Paris se justifie presque à chaque instant.

Journal de Saint-Barth :
Vous avez tenu à garder votre poste de vice-président de la Collectivité. Comment partagez-vous votre temps ?

Michel Magras: Lorsque je suis à Saint-Barthélemy, décalage horaire oblige, je réserve une grande partie de la matinée à ma fonction de sénateur et je travaille à domicile grâce à mon e-bureau qui me permet d'être en relation permanente avec le Sénat et mon assistante parlementaire, Murielle Jalton. L'e-bureau me permet tout en étant à Saint-Barthélemy d'être connecté à ma messagerie de

sénateur et d'avoir accès à tous les documents disponibles sur le réseau intranet du Sénat.

Le reste du temps, je le consacre à la Collectivité, étant entendu que quand je suis là, j'accepte de tenir des réunions ou d'y participer, jour ou nuit s'il le faut, week-end compris. Je suis avant tout un élu au service de sa collectivité, je suis acquis à cette cause. Ma vie personnelle passe après.

A Paris, mon emploi du temps, contrairement à ce que l'on peut penser, est très dense. Je suis de permanence pour le groupe dans l'Hémicycle les lundis et jeudis. Outre ces deux jours, j'y passe l'essentiel de mes journées. La présence en séance fait aussi partie de la vie du groupe et des devoirs des sénateurs.

Je participe en outre aux réunions de groupe qui se tiennent chaque mardi et à celles de la commission des Affaires économiques à laquelle j'appartiens qui se réunit généralement tous les mardis et mercredis.

Mais le travail des sénateurs s'effectue également en dehors du Sénat notamment à travers les relations entretenues avec les ministères. Ainsi, nous sommes régulièrement invités par les ministres, avant l'examen des textes pour échanger en vue de leur discussion. Ce sont des discussions auxquelles je participe naturellement lorsque mon emploi du temps me le permet. A côté de cela, je traite aussi un important courrier lié au programme législatif du Sénat qui arrive souvent de groupes ou de mouvements de pression et qui vise à sensibiliser le sénateur sur un texte de loi à venir dans le but de recueillir son suffrage ou au contraire à l'inciter à voter contre. Cette semaine par exemple, j'ai reçu des courriers portant sur l'homoparentalité ou encore l'insémination post-mortem.

Je suis également sollicité pour des rendez-vous qui la plupart du temps concernent la Collectivité avec qui je reste lié en permanence. Je consulte ainsi très régulièrement mes collègues du conseil territorial et les tiens informés de l'ensemble de mes actions par le biais d'un compte rendu que je leur adresse chaque semaine. Je réponds à chacune de leurs interrogations ou saisines. De même, je suis consulté par le Conseil exécutif et je donne des avis à partir d'ici. Je travaille beaucoup par mail.

Le travail d'un sénateur est donc multiforme !

Journal de Saint-Barth :
Vous êtes membre de la commission des Affaires économiques du Sénat. C'était votre second choix. Est-ce finalement un bon choix?

Michel Magras: il est vrai que mon premier choix était celui de la commission des Lois, mais sur les recommandations du président du Sénat, Gérard Larcher et après en avoir discuté avec mon assistante parlementaire, la commission des Affaires économiques m'est apparue un choix plus pertinent. A l'in-

Plus petite collectivité territoriale française avec Saint Pierre et Miquelon en terme d'habitants, Saint-Barthélemy jouit d'une place à part dans la République. La première et tout laisse aujourd'hui à le penser, pas la dernière, à passer du statut de commune de droit commun à celle de Collectivité d'outre mer dotée d'une autonomie de décision dans les matières qui lui ont été transférées (fiscalité, urbanisme, environnement, tourisme, énergie, transports...). Une grande autonomie de décision au regard, par exemple, de Saint Martin qui n'exerce que les compétences de la fiscalité et de l'urbanisme. Relevant de l'article 74 de la Constitution, la Collectivité bénéficie par ailleurs du régime de la spécialité législative; un régime nébuleux pour beaucoup, mais très important puisqu'il permet l'exclusion d'application ou l'adaptation de la plupart des lois nationales à nos spécificités locales. Encore faut-il pouvoir pleinement exercer cette spécialité. Est-ce le cas à Saint-Barthélemy représentée au Parlement par un seul sénateur et ce faisant, seule collectivité territoriale française avec Saint Martin à n'être pas représentée à l'Assemblée nationale? C'est toute la question et ce qui décuple l'importance de la mission de Michel Magras, premier sénateur de la Collectivité d'outre-mer de Saint-Barthélemy, premier élu originaire de Saint-Barth à siéger dans un hémicycle.

Au terme de près de six mois de mandat, nous avons rejoint le sénateur au Palais du Luxembourg à l'occasion de l'examen du projet de loi sur le développement économique des outre-mers qui s'est tenu du mardi 10 au jeudi 12 mars. L'occasion d'en savoir plus sur cet élu de proximité qui partage désormais sa vie entre Paris et la Collectivité de Saint-Barthélemy dont il est resté vice-président.

Journal de Saint-Barth :
Qu'est-ce qui vous a décidé à faire de la politique?

Michel Magras: je n'étais absolument pas destiné à faire de la politique. C'est mon frère qui m'y a poussé. A l'époque, j'étais un enseignant impliqué dans le mouvement associatif local pour lequel j'ai milité durant 20 ans, essentiellement dans le domaine du sport et de l'environnement du fait de mes convictions mais également de mon métier de professeur de biologie. En 1994, alors que je présidais l'Ascco qui comptait à l'époque 444 adhérents, Bruno, qui souhaitait se présenter aux municipales de 1995, m'a demandé de faire partie de sa liste et j'ai accepté, tout en quittant le monde associatif pour éviter d'être à la fois juge et partie. Nous avons remporté les élections et assez naturellement j'ai été désigné adjoint au maire, chargé de l'environnement, des sports et des associations.

Vinrent les élections cantonales de 1998. Le processus d'évolution institutionnelle de Saint-Barthélemy, soutenu par le conseil général présidé à l'époque par Dominique Larifla, avait déjà été amorcé, en particulier via deux délibérations du département prises en 1996 puis en janvier 1998. Il s'est avéré que le conseiller général sortant de Saint-Barthélemy, également conseiller régional, sur demande expresse de la présidente de Région qui contestait, à l'époque, cette évolution, a refusé de soutenir le projet s'il était réélu. Dès lors nous n'avions pas d'autre choix lors du renouvellement, que de présenter un candidat aux cantonales. J'ai d'abord refusé la première proposition que m'a faite le conseil municipal, avant d'accepter parce qu'on m'avait convaincu que ce serait pour deux ans maximum, puisqu'à cette date, en toute logique, nous aurions notre statut!

Vous connaissez la suite: j'ai remporté les élections dès le premier tour face à Nordleing

Magras et Jean Claude Deravin avant d'être réélu en 2004. Au lieu des deux ans annoncés, j'ai été conseiller général durant 9 ans.

Journal de Saint-Barth :
Venons-en à la Collectivité et à votre siège de sénateur.

Michel Magras: Au Conseil général, mes deux missions s'agissant de Saint-Barth étaient claires. D'abord, récupérer un maximum de compétences dévolues au département au profit de la commune et non pas de demander de l'argent. Ce qui s'est très bien fait grâce à la loi Paul et la volonté du président Gillot au travers de conventions qui nous transféraient les compétences pour gérer le port et l'aéroport.

L'autre grande mission consistait à convaincre le Conseil général de continuer à nous accompagner dans le processus d'évolution institutionnelle. Ce que j'ai défendu à la fois devant le Conseil général, mais aussi devant le Congrès avec le résultat que l'on connaît: dans chaque résolution du Congrès figurait une motion expresse demandant le détachement administratif des îles du Nord et l'adoption d'un nouveau statut, en l'espèce de TOM, puisque les statuts de COM telles que nous les connaissons aujourd'hui n'existaient pas encore. Cela nous a considérablement aidés, même s'il a fallu attendre 2003 et une révision de la Constitution qui a permis à des «parties de collectivité» de demander une évolution de leurs institutions.

En 2007, une fois le processus achevé, disons-le franchement, je n'étais pas particulièrement décidé à exercer un nouveau mandat. Mais il a bien fallu se rendre à l'évidence: les élus qui avaient amené la collectivité sur la voie de l'autonomie avaient une responsabilité évidente à la mettre en œuvre. C'est la raison pour laquelle je me suis à nouveau présenté sur la liste électorale conduite par Bruno Magras et été élu au sein des Conseils

au coeur de la République

verse de la commission des Lois qui aborde les textes sous un angle plus «juridique», celle des Affaires économiques aborde des sujets plus vastes : industrie, transports, agriculture, commerce et artisanat, environnement, logement, postes et télécommunications, aménagement du territoire... Elle est présidée par Jean-Paul Emorine, sénateur UMP de Saône et Loire et avec 78 membres, constitue la plus grosse commission du Sénat. 58% des amendements déposés au Sénat en émanent et de nombreux projets de lois lui sont confiés. Enfin, quand elle n'est pas saisie sur le fond, elle est quasiment toujours consultée pour avis.

J'en veux pour preuve la LODEOM: la Commission des Finances était saisie au fond et celle des Affaires économiques pour avis, avec d'ailleurs les Commissions des Lois et des Affaires sociales, chacune dans son domaine. Siéger au sein de cette commission à spectre large a d'autant plus d'intérêt depuis le 1er mars avec la mise en application de la réforme du travail parlementaire adoptée par la révision constitutionnelle de juillet 2008, ce sont désormais les textes des commissions saisies au fond qui sont examinés par le Sénat et non plus le texte initial du projet de loi adopté en conseil des ministres.

Journal de Saint-Barth: Vous avez été nommé représentant du Sénat au sein de l'Ifrecor quatre mois tout juste après votre élection. Un honneur rare pour un nouveau sénateur

Michel Magras: C'est en effet un honneur que je dois au président de la Commission des Affaires économiques qui devait nommer son représentant et a proposé ma candidature pour être l'un des trois sénateurs siégeant à l'IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens) au titre de la représentation du Sénat dans des organismes extraparlimentaires. C'est d'autant plus un honneur que cela, comme vous l'avez souligné, est généralement réservé à des sénateurs plus expérimentés.

Notre mission est de faire l'interface entre le Sénat et cet organisme que, pour ma part, je pense plein d'avenir. On parle en effet de plus en plus du rôle des coraux sur l'équilibre de la planète et la France, de par ses outre-mers, est très directement concernée. L'IFRECOR a aujourd'hui une volonté de mettre en place une politique pour la protection des récifs coralliens à laquelle, en tant qu'ancien professeur de biologie, je ne peux que participer avec le plus grand intérêt. Cette politique comprend trois volets: surveillance, protection et même régénération car c'est aujourd'hui tout à fait envisageable. C'est un peu à l'échelle de la France et de l'outre-mer, la problématique que nous connaissons dans la baie de Saint-Jean.

Journal de Saint-Barth: Vous êtes sénateur depuis quelques mois seulement et vous avez été frappé par l'image erronée, pour ne pas dire, mauvaise, dont jouit Saint-Barthélemy en métropole. Pensez-vous que le curseur commence à changer?

Michel Magras: Effectivement, Saint-Barthélemy est victime d'une image erronée, et disons-le, mauvaise, malheureusement tant auprès de certains élus que dans les ministères. Il s'y véhicule un certain nombre de clichés qui seront difficiles à éliminer, même si j'ai l'impression que le curseur a changé au Sénat. Changer cette image fait partie intégrante de ma mission de

sénateur. C'est pourquoi, je saisis chaque occasion pour expliquer ce qui fait la particularité de Saint-Barthélemy, rappeler ce qui fait son succès mais aussi quelles sont ses difficultés, bien loin de l'image de paradis fiscal qu'on lui colle trop souvent. C'est un travail de pédagogie et de rectification qui me semble crucial de faire. A ce titre, grâce à Henri de Raincourt j'ai pu intervenir devant 150 de mes collègues UMP lors d'une réunion du groupe. Cet exposé a été apprécié et a suscité la curiosité de mes collègues qui du coup m'interrogent souvent sur la réalité de Saint-Barthélemy.

Dans les ministères et à l'Assemblée nationale, je ne suis en revanche pas sûr que le changement soit entamé dans les mêmes proportions. J'ai eu l'occasion de le constater une fois de plus récemment, quand j'ai été interpellé sur l'amendement visant à exclure Saint-Barth du champ d'application de la défiscalisation pour le logement social que j'ai déposé sur la LODEOM. Pour mon interlocuteur alors, cet amendement traduisait une politique manifeste de ne pas développer de logement social à Saint-Barthélemy. Ce qui est faux selon moi. Le but de cet amendement était d'éviter les abus de la défiscalisation que l'on a constaté par ailleurs et, ce faisant, de préserver le logement locatif libre qui peut être considéré à Saint-Barthélemy, comme un secteur économique à part entière. En tant que source de revenus complémentaires pour de nombreux résidents, son existence explique en partie le faible taux de chômage de l'île ainsi que celui des bénéficiaires des minimas sociaux. J'ajouterais que compte tenu des plafonds de prix fixés pour ces investissements par la LODEOM, la réalisation de logement locatif social à Saint-Barthélemy paraît irréalisable.

Il faut dire que Saint-Barthélemy est une particularité au regard de l'outre-mer, et même au sein de l'ensemble de la République. C'est une source de fierté, mais cela suscite aussi de nombreuses incompréhensions et critiques !

Journal de Saint-Barth: Objectivement, que pouvez-vous faire pour améliorer cette image?

Michel Magras: je veux d'abord souligner que notre image est surtout déformée auprès de ceux qui ne sont jamais venus sur l'île. Cet aparté étant fait, je suis convaincu qu'il faut mener une vaste campagne de communication afin de renvoyer l'image de ce nous sommes, sans caricature et pas celle que la presse veut nous attribuer pour faire vendre. Avec mon assistante parlementaire, nous travaillons en ce sens notamment par l'organisation d'une visite de collaborateurs du Sénat à Saint-Barth, car c'est aussi par ceux qui préparent les dossiers que passe le changement!

Au-delà et en concertation avec la Collectivité, nous réfléchissons à l'idée d'une communication écrite à destination des parlementaires ainsi que des ministères de façon à donner les clés de compréhension de notre collectivité. Cela pourrait passer par une édition spéciale du Journal du Parlement, une institution nationale fondée en 1869, à l'usage de la société politique, économique et culturelle et adressée à chaque parlementaire ou encore la réalisation d'un documentaire vidéo.

L'enjeu de cette communication est de préserver à long terme Saint-Barthélemy de décisions qui pourraient lui nuire, parce que prises par méconnaissance ou «mal-connaissance».

Journal de Saint-Barth: Au-delà de votre fonction de sénateur, vous jouez un rôle de liaison entre la Collectivité et les ministères. Pouvez-vous expliquer en quoi cela consiste ?

Michel Magras: d'une manière générale, la porte des ministères est largement ouverte aux sénateurs – en tout cas ceux de la majorité. C'est donc aussi par ce biais que j'effectue la jonction entre les ministères et la Collectivité.

Les ministres sont par ailleurs très présents dans les assemblées où ils sont régulièrement auditionnés en commissions ou par les groupes en amont de l'examen de projets de lois ou lorsqu'ils présentent en séance les projets de lois dont ils sont porteurs. On a ainsi l'occasion de déjeuner et dîner avec eux, ce qui renforce le lien et privilégie le contact.

En outre, chaque ministre a dans son cabinet, un conseiller chargé des relations avec le Parlement qui travaille au quotidien dans les deux assemblées et fait la liaison entre les parlementaires et leur ministère.

Ces contacts qui s'établissent à différents niveaux présentent un intérêt majeur pour la collectivité: celui de permettre d'expliquer notre projet politique à ceux qui détiennent les clés de la décision.

Ainsi, lors de ma première rencontre avec Nadine Morano Secrétaire d'État à la Famille, je lui ai fait part de mon inquiétude du fait que la déclaration fiscale de ressources devait normalement remplacer la déclaration sur l'honneur que remplissaient jusque-là les assurés sociaux pour bénéficier des prestations de la Caisse d'allocations familiales. Or, à Saint-Barth, la déclaration fiscale de ressources étant désormais inutile, il est difficile de satisfaire à cette condition. Cela n'a pas encore fait l'objet d'une adaptation de la loi, mais une consigne a été donnée afin que les assurés de Saint-Barth continuent à produire une déclaration sur l'honneur et ainsi puissent bénéficier sans retard des allocations.

Avec Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat chargé des transports, j'ai soulevé la problématique des taxes et de filtrage à l'aéroport que nous souhaiterions voir simplifier. Il m'a demandé de préparer un dossier pour lui permettre de voir comment adapter la règle à nos spécificités. C'est la première étape qui pourrait aboutir un jour à la simplification que nous visons.

Il faut néanmoins être bien clair: dans les ministères, le sénateur reste le sénateur et celui qui dirige la Collectivité est le président.

Journal de Saint-Barth: Vous n'avez pas peur, comme le font remarquer nombre de sénateurs notamment de l'opposition, que ce projet de loi ne soit jamais appliqué, caduc avant même d'être voté?

Michel Magras: Non, dans la mesure où un certain nombre de dispositions sont déjà pratiquement en application! Je veux parler du Fonds exceptionnel d'investissement pour lequel 2,1 millions d'euros ont été accordés à la Collectivité pour son projet d'Ephad ou encore la continuité territoriale. En outre le budget de l'outre-mer est voté au moment de l'examen de la loi de finances et de la loi de finances rectificative. Ce qui veut dire que le financement 2009 de la LODEOM est déjà disponible depuis fin 2008 pour la plupart des actions qui sont dans la loi. C'est le cas pour l'exonération de charges patronales de sécurité sociale qui nous a été accordée à la suite d'un de

mes amendements.

Pour moi, la LODEOM marque un pas en avant, un changement par rapport aux lois qui existaient précédemment (Pons, Girardin, Fillon, Paul). Mais elle va plus loin, apportant des réponses différentes et selon moi mieux adaptées, à la situation actuelle en outre-mer qui est une situation de crise. Par exemple, le plafonnement des prix des produits de première nécessité, la création de zones franches d'activité ou encore la définition de secteurs prioritaires dans les DOM. Il fallait des réponses rapides. La LODEOM les apporte. De plus, durant le débat au Sénat, Yves Jégo a pris l'engagement public de présenter le texte à l'Assemblée nationale début avril. Ce qui veut dire, qu'elle peut être promulguée très rapidement. Je pense personnellement qu'elle peut être applicable avant le mois de juillet.

Journal de Saint-Barth: Soit. Pour autant, perdurera-t-elle dans le temps?

Michel Magras: Le président de la République a souhaité l'organisation d'états généraux dans l'outre-mer en leur donnant un contenu d'autonomie économique et institutionnelle. Ce qui signifie par conséquent, que ces débats donneront lieu à des synthèses qui se traduiront par la rédaction soit d'une suite à la LODEOM, soit d'une nouvelle loi. En ce sens, la durée de vie de la LODEOM « version 1 » risque d'être courte, mais elle n'est pas inutile. Il faut bien comprendre la volonté du gouvernement qui, en faisant adopter en urgence la loi, souhaitait donner une réponse rapide aux problèmes qui se posent actuellement en outre-mer et pour cela de nombreuses modifications ont été apportées au texte initial. Le gouvernement ne pouvait pas se payer le luxe d'attendre les conclusions des états généraux pour agir. N'en déplaise à certains parlementaires qui revendiquaient un report de l'examen du texte.

Journal de Saint-Barth: Le président du Sénat nous l'a lui-même avoué, vous vous êtes battu «comme un diable» pour obtenir un siège de député. Mieux, vous semblez être encore aujourd'hui le seul, ou quasiment le seul à croire encore à l'attribution d'un siège de député pour Saint-Barthélemy? Pourquoi une conviction aussi forte?

Michel Magras: Mon regret c'est de ne pas avoir réussi à convaincre le président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer, et surtout celui de la commission des Lois de l'Assemblée nationale Jean-Luc Warsmann du bien

fondé d'accorder un siège de député à Saint-Barthélemy.

Pourquoi je reste convaincu de la nécessité d'un député? Un député c'est d'abord un relai à l'Assemblée nationale. Contrairement au Sénat qui travaille –objectivement– davantage au fond, l'Assemblée nationale prend des positions plus partisans. Dans cette assemblée on peut parler d'une réelle hostilité à l'égard de Saint-Barthélemy. J'en veux pour preuve l'opposition à l'attribution d'un siège aussi bien à droite qu'à gauche chez la majorité des députés.

Avoir un député élu à Saint-Barthélemy permettrait d'abord d'éviter que ce qui aura été fait au Sénat, ne soit défait à l'Assemblée nationale. Ceci est d'autant plus important lorsque les textes sont examinés en procédure d'urgence, c'est-à-dire une seule lecture par assemblée.

J'ajouterai enfin que si je pense être proche de mes collègues du Sénat auprès de qui je peux faire un travail d'explication, de sensibilisation, ce n'est pas le cas auprès des députés. Je me suis vivement accroché à ce sujet avec Jean-Luc Warsmann, président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale qui n'a pas accepté que je puisse, en tant que sénateur, m'adresser aux 577 députés pour demander leur soutien au maintien du siège de député de Saint-Barthélemy que la commission qu'il préside avait décidé de supprimer. Entre le Sénat et l'Assemblée, c'est un peu «chacun chez soi».

Journal de Saint-Barth: Concrètement, qu'est-ce qui peut être fait pour obtenir ce siège et ce faisant, aller contre la décision du Conseil constitutionnel ?

Michel Magras: Le seul moyen de remettre en cause la décision du Conseil Constitutionnel, c'est de modifier la Constitution! C'est pourquoi je compte déposer une proposition de loi constitutionnelle afin d'introduire dans la Constitution la garantie que chaque collectivité d'outre-mer soit représentée par au moins un député et un sénateur. Je sais qu'il faudra attendre, mais la Constitution n'est pas un texte figé et dans les années à venir, il y aura d'autres révisions constitutionnelles qui seront autant d'occasions pour nous d'obtenir notre représentation à l'Assemblée nationale. Je garde en effet l'espoir qu'un jour le Parlement prendra conscience de la nécessité pour une collectivité d'être représentée au sein de ses deux Chambres.

Yves Jégo samedi à Saint-Barth

Le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Yves Jégo, effectuera du jeudi 19 au mardi 24 mars son premier déplacement aux Antilles depuis la sortie de la crise dans ces deux départements. M. Jégo ira tout d'abord à Saint-Martin où il arrive aujourd'hui, puis à Saint-Barth samedi avant de se rendre à Marie Galante lundi matin, Pointe-à-Pitre l'après-midi et Saint-François le soir. Son périple antillais s'achèvera mardi par la Martinique. Dans les deux DOM, le secrétaire d'Etat devrait aborder les problèmes du tourisme et de la relance de l'activité économique après la crise qui les a touchés et s'est achevée samedi dernier seulement en Martinique. Il préparera également les états généraux de l'outre-mer décidés par le président Nicolas Sarkozy, que celui-ci doit lancer en avril en Guadeloupe.

La partie officielle de sa visite à Saint-Barth se concentre sur la matinée de samedi. Selon le programme émanant du Secrétariat d'Etat, Yves Jégo se rendra tout d'abord à la gendarmerie avant une rencontre avec la population dans les rues de Gustavia. Il prendra ensuite la direction de l'hôtel de la Collectivité où un vin d'honneur sera donné à l'issue de l'allocation du président Bruno Magras et de la réponse du ministre, Yves Jégo devrait également remettre les insignes de chevalier de l'ordre national du mérite à Jean-Pierre Ballagny. Une rencontre est ensuite prévue avec le président de la collectivité et le sénateur. La visite s'achèvera par la visite de La Ligne de Saint-Barth.

Avec AFP

Un jour dans les pas du sénateur

Mardi 10 mars, 9 heures: Empruntant le passage sous terrain qui relie les bureaux des sénateurs situés 26 rue Vaugirard au Palais du Luxembourg, de l'autre côté de la rue, Michel



A la «buvette» du Sénat.

Magras se rend à la «buvette» du Sénat. Dans une demi-heure commence l'examen de la Lodeom durant lequel il défendra six amendements. Mais pour l'heure, autour d'un café, le sénateur de Saint Barthélemy fait le point avec son assistante parlementaire Murièle Jalton sur le déroulement de la journée.

9h30: Michel Magras se rend dans l'hémicycle et assiste à l'ouverture de la discussion générale qui précède le vote des amendements. Monique Papon, vice présidente du Sénat préside la séance. Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales intervient la première à la tribune pour présenter le projet de loi initié alors que Christian Estrosi était encore secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, repris par la suite par Yves Jégo. En réponse, se succéderont à la tribune Alain Saubert, rapporteur de la section des Economies régionales et de l'Aménagement du territoire du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) qui a rendu un avis il y a un an, sur un projet qui a beaucoup évolué depuis et les rapporteurs des commissions du Sénat amenés à examiner le projet:



Michèle Alliot Marie, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales présente le projet de Lodeom.

Eric Doligé et Marc Massion, rapporteurs de la commission des Finances saisie sur le fond, et pour avis, Jean Paul Virapoullé, rapporteur de la commission des Lois, Daniel Marsin, rapporteur de la commission des Affaires économiques où siège Michel Magras et enfin Anne-Marie Payet, rapporteuse de la commission des Affaires sociales. Dans l'hémicycle, siègent une vingtaine de sénateurs en présence du secrétaire d'Etat à l'Outre-mer Yves Jégo sur les bancs ministériels et du président du Sénat Gérard Larcher qui a choisi d'assister à cette première séance depuis son siège de député des Yvelines, lui qui n'a jamais caché son intérêt pour l'outre-mer.



En compagnie de Robert Laufoaulu, sénateur UMP de Wallis et Futuna et Lucette Michaux Chevry



Pause déjeuner avec Stéphane Diemert

10h30: La séance est suspendue. Les sénateurs se retrouvent dans la salle des conférences qui jouxte le couloir circulaire de l'hémicycle. Michel Magras s'entretient quelques minutes avec Lucette Michaux Chevry, salue Louis Constant Fleming, sénateur de Saint Martin, interpelle un conseiller du ministre pour le convaincre de supporter un de ses amendements, salue le président du Sénat et

rejoint son assistante parlementaire qui, de son côté, s'assure des positions du gouvernement sur les amendements déposés par «son» sénateur.

11h30: L'heure est à la réunion de groupe. Pour Michel, bien qu'il ne soit pas encarté, celle du groupe UMP présidé par Henri de Raincourt, sénateur de l'Yonne. Cette réunion purement politique permet de finaliser la position du groupe quant au projet de loi examiné, aujourd'hui, la Lodeom. C'est également l'occasion pour les ministres concernés par les projets en séance de s'expliquer devant le groupe de la majorité. Aujourd'hui, c'est Yves Jégo, secrétaire d'Etat à l'Outre-mer qui est auditionné par les sénateurs UMP.

12h30: Le sénateur met l'heure du déjeuner à profit pour rencontrer Stéphane Diemert dans un restaurant proche du Palais et préciser quelques points juridiques qui touchent à la Lodeom. Fait citoyen d'honneur l'été dernier, l'actuel chef de la mission des travaux législatifs au Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer suit en effet depuis la première heure l'évolution de l'île qui lui a permis de passer du statut de commune à celle de Collectivité d'outre-mer. Il en est d'ailleurs un des principaux artisans qui, sous les directives de Brigitte Girardin, alors ministre de l'Outre-mer, a rédigé les projets de loi portant cette évolution. Il continue à suivre minutieusement l'évolution de Saint Barthélemy.

**J'irai pas.
Et Maman non plus.**

Soirée spéciale
le 23 mars

20 ANS DE GUIGNOLS

CANAL+

putain20ans.fr



Sur le pas de son bureau, le N°416

15h: Retour en séance pour la poursuite de la discussion générale qui laisse maintenant la parole aux sénateurs. Durant près de quatre heures, ils seront vingt et un à se succéder à la tribune. En treizième position, Michel Magras prononcera une allocution d'environ 10 minutes en forme d'introduction aux amendements que le sénateur a déposés. Il en profite pour glisser un mot sur deux sujets qui lui tiennent à cœur. Il demande ainsi aux ministres d'examiner l'adaptation des critères d'attribution de l'allocation logement à la réalité de Saint-Barthélemy: «en raison de



Défendant un amendement depuis son siège dans l'hémicycle aux côtés de Louis Constant Fleming, sénateur de Saint-Martin.

leurs revenus, certaines personnes se trouvent exclues du bénéfice de cette allocation alors que leur revenu disponible, compte tenu de la charge que représente le loyer, devrait leur permettre d'en bénéficier». Il demande par ailleurs que l'extension de l'aide à la continuité territoriale aux élèves du secondaire accordée à Wallis et Futuna et Saint Pierre et Miquelon, s'applique à ceux de Saint Barthélemy.

Yves Jégo conclura cette deuxième séance de la journée. A cette occasion, il défendra la déci-

sion du gouvernement de faire voter ce projet de loi sans attendre les conclusions des Etats généraux de l'outre-mer: «... Nos compatriotes et nos élus d'outre-mer

loi, tant dans les contrôles effectués par l'Etat – un domaine dans lequel ce dernier est très attendu – que dans l'évolution du modèle économique, qu'il convient d'adapter à des territoires fort différents les uns des autres», indique-t-il à la tribune.

La séance est interrompue vers 20 heures. Michel Magras qui a dîné la veille avec Michèle Alliot Marie et Yves Jégo au restaurant du Sénat, passera ce soir son tour. Pour lui, direction un restaurant italien proche du Palais où il dîne avec son assistante parlementaire et la rédactrice du Journal de Saint-Barth.

21h45: La séance reprend, présidée par le vice-président Guy Fischer du groupe Communiste, Républicain, Citoyen et des Sénateurs du Parti de Gauche. Avant de passer au vote des amendements,



Deux amis de longue date: Michel Magras a siégé durant 9 ans au Conseil général de Guadeloupe présidé par Jacques Gillot.

attendent de nous que nous soyons dans l'action et le mouvement, et non uniquement dans le commentaire et l'analyse du passé. Cette loi constitue une première réponse du Gouvernement aux difficultés que traversent nos départements d'outre-mer (...). Il faudra évidemment, à l'occasion des Etats généraux, dépasser ce projet de

l'hémicycle étudiera deux motions visant à annuler l'examen du projet de loi. Elles seront toutes deux rejetées. La séance est levée à 0h35. Les sénateurs auront examiné 25 amendements sur les 444 finalement déposés... L'ouverture de la séance du lendemain est prévue à 9h30. La nuit sera courte.



Yves Jégo, un secrétaire d'Etat proche des parlementaires.

LE SÉNAT EN IMAGES



Façade nord du Palais du Luxembourg: la cour d'honneur du Sénat et le Dôme Tournon au fond. Photo : Sénat



Longue de 57 m, large de 10,60 m, d'une hauteur de 11 m (15 m sous la Coupole), la salle des conférences est le fruit de la réunion des trois anciennes salles du premier étage. Les sénateurs, ministres, administrateurs, assistants parlementaires, journalistes s'y retrouvent en début ou fin de séance pour commenter le débat du jour. Photo : Sénat

Avec plus de 400 000 volumes recensés et un rythme d'acquisition de près de 4 000 volumes par an, sans oublier les plus de 900 publications périodiques auxquelles elle est abonnée, la bibliothèque du Sénat suit au plus près le travail parlementaire en recueillant tout ce qui a trait à l'action du Sénat. Au plafond, des œuvres de Delacroix.



La galerie des bustes relie aujourd'hui l'actuelle salle des conférences et l'hémicycle. Sous le Second Empire, le Sénat a décidé de rassembler ici l'ensemble de sa collection de bustes d'anciens sénateurs et pairs de France. Elle sera complétée à partir de 1880 par ceux des grands hommes de la Troisième République.

Le Sénat en bref...

HISTOIRE

Le palais du Luxembourg qui abrite le Sénat a été achevé en 1625 au terme de 10 ans de travaux commandés par la reine Marie de Médicis. Durant 160 ans, il accueillera la famille royale.

En 1793, il est transformé en prison révolutionnaire

Napoléon Bonaparte y crée un premier Sénat en 1804. A sa chute en 1815, il deviendra la Chambre des Pairs.

Après de gros travaux, le Sénat est rétabli comme assemblée parlementaire sous le second empire.

L'armée de l'air allemande occupera le palais durant la seconde guerre mondiale avant qu'en 1946, une nouvelle assemblée appelée «Conseil de la République» y prenne ses quartiers.

C'est en 1958 que le Général de Gaulle établit le Sénat tel que nous le connaissons.

SON RÔLE

Comme l'Assemblée nationale qui constitue l'autre chambre du Parlement, son rôle est de discuter et voter les lois qui régissent la France. Contrairement à l'Assemblée, le Sénat est permanent; le chef de l'Etat ne peut pas le dissoudre.

Le Parlement agit également comme une sorte de contrôleur de l'action du gouvernement en adressant des questions aux ministres qui doivent obligatoirement y répondre. Plus de 4700 questions écrites sont ainsi posées chaque année au gouvernement par les sénateurs.

La session parlementaire qui commence traditionnellement en octobre pour s'achever en juin compte environ 120 jours de séance par an.

QUI RÉDIGE LES LOIS

Le plus souvent, ce sont les ministres. On parle alors de «projet de loi», transmis ensuite au Parlement.

Un texte de loi peut également être déposé par un sénateur ou un député. On parle alors de «proposition de loi».

COMMENT SONT ÉTUDIÉES

LES LOIS

Pour examiner les textes de lois, les sénateurs sont répartis en six commissions permanentes. Un sénateur appelé «rapporteur» étudie le texte de loi et rédige le rapport qui sera discuté avant le vote du texte dans l'hémicycle.

PROFESSIONS

DES SÉNATEURS

90 enseignants (26,2%)
61 fonctionnaires (17,8%)
47 salariés (13,7%)
41 professions judiciaires et libérales
35 professions médicales (10,2%)
30 commerçants et industriels (8,7%)
24 professions agricoles (7%)
15 sans profession déclarée (4,4%)

APPARTENANCE POLITIQUE

DES SÉNATEURS

151 groupe UMP
79 non inscrits
20 groupe Union centriste
17 groupe Rassemblement démocratique et social européen
116 groupe socialiste
23 groupe communiste républicain et citoyen

CHIFFRES:

- 343 sénateurs actuellement, dont 75 femmes (22%)
- 30 ans, l'âge d'éligibilité
- 6 ans le mandat de sénateur
- 2000 fonctionnaires et assistants parlementaires
EN 2006:
- 958 heures de débat dans l'hémicycle
- 97 propositions de loi déposées
- 8715 amendements examinés
- 37000 pages de rapports rédigés

EXPOSITION DE SCULPTURES

FER, PIÈCES UNIQUES

LAURENT JEAN-PIERRE

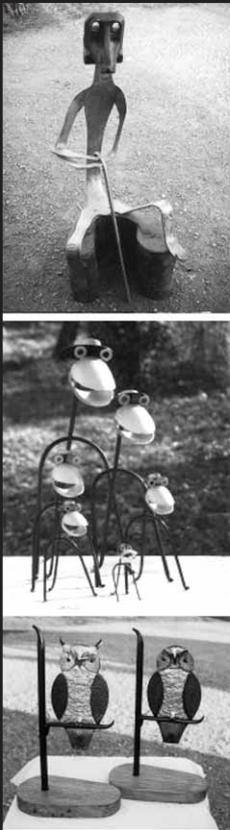
EXPOSERA
À LA **PORTA 34**

À GUSTAVIA

DU

20 AU 26 MARS

VERNISSAGE
Vendredi 20 mars à 19h



Gérard Larcher, président du Sénat «Saint Barthélemy est un laboratoire d'avenir»

A l'heure où l'organisation outre-mer vole en éclat, pour Gérard Larcher, président du Sénat depuis octobre 2008, Saint-Barthélemy fait figure de laboratoire. Un laboratoire d'avenir qui préfigure peut-être celui d'autres territoires d'outre-mer. Malgré un emploi du temps surchargé, il a bien voulu répondre à trois questions.

Journal de Saint Barth:
Saint Barthélemy est une des plus petites collectivités territoriales françaises. Son statut lui confère néanmoins une grande autonomie de décision. Pensez-vous qu'un seul parlementaire peut garantir cette autonomie?

Gérard Larcher: Je constate d'abord que le statut de Saint Barthélemy découle d'un processus engagé en décembre 2003 par une consultation populaire et qui a conduit à cette autonomie. Aujourd'hui, à l'heure où l'on parle de gouvernance institutionnelle, d'états généraux de l'outre-mer, ce statut a quelque chose d'exemplaire, une sorte d'expérience très intéressante. C'est un laboratoire d'avenir qui préfigure peut-être celui d'autres territoires d'outre-mer. Je dirai ensuite, qu'ici, au Sénat, la question de l'outre-mer est importante et a priori celle de Saint-Barthélemy. Force est de constater que le premier parlementaire de Saint-Barthélemy est extrêmement actif, très présent et qu'en quelques mois,



il a pris ici toute sa place.

S'agissant du siège de député, votre sénateur s'est battu comme un diable pour obtenir une représentation à l'Assemblée. Mais le Conseil constitutionnel en a décidé autrement. Elle s'impose et je ne peux pas la commenter.

JSB: Que diriez-vous de l'implication du sénateur de Saint-Barthélemy au sein du Sénat?

Gérard Larcher: Forte, c'est le premier qualificatif qui me vient à l'esprit. C'est Saint Barth, mais pas seulement. Je l'ai déjà dit, il est très actif. A la fois s'agissant de la représentation de la Collectivité, mais aussi dans le débat national, au plan national aux problématiques d'environnement, de logement social, d'éducation et

plus globalement d'équilibre du monde extérieur. Des messages qui me vont bien, qui s'inscrivent dans ma sensibilité.

JSB: Saint Barth jouit souvent d'une image écornée.

Quelle est votre perception?

Gérard Larcher: je me suis déjà rendu à Saint-Barthélemy il y a quelques années lors d'un congrès hospitalier. A cette occasion, j'avais pu observer une population attentive au milieu, qui a su mettre en valeur son territoire. Pour moi, l'image de Saint-Barthélemy est donc plutôt celle d'un modèle de réussite, qui suscite peut-être des jalousies, mais en tout pas celle d'un paradis fiscal. Moi qui suis plutôt un régulateur, je n'ai pas ce sentiment.

Henri de Raincourt :

«Chacun est libre de son expression et de son vote»

Sénateur de l'Yonne, vice-président du Sénat, Henri de Raincourt préside également le groupe UMP du Sénat au sein duquel siège Michel Magras. Pour mieux juger de l'intégration du sénateur de Saint-Barthélemy et de l'image de notre collectivité, nous l'avons rencontré.

Journal de Saint-Barth: Que diriez-vous de l'implication du sénateur de Saint-Barthélemy au sein du groupe UMP?

Henri de Raincourt: Pour l'avoir vu fonctionner, j'ai l'impression qu'il s'est rapidement et totalement immergé dans cette maison. Il a trouvé sa place. Il est aussi très courageux, ne rechignant pas devant les allées et venues entre son territoire et le Sénat, ce qui est une forte contrainte compte tenu de l'éloignement géographique et du décalage horaire. Enfin, je remarque qu'il est très compétent s'agissant du fonctionnement du Parlement, du travail en séance et en commission.

JSB: Le fait qu'il ne soit pas adhérent de l'UMP constitue-t-il un problème?

Henri de Raincourt: Très franchement ce n'est pas une novation. Michel Magras n'est pas le premier et certainement pas le dernier à siéger au sein de notre groupe sans pour autant avoir adhéré à l'UMP. Quand on arrive au Parlement, une des premières choses qui nous est demandée le groupe au sein duquel nous comptons siéger. Les gens choisissent celui dont ils sont le plus proche. C'est aussi simple que cela. De fait, dans chaque groupe politique se trouvent des sénateurs encartés, des sénateurs apparentés ou des sénateurs rattachés administrativement. J'ajouterai



que chacun est libre de son expression et de son vote.

JSB: Venons en à l'image, souvent erronée, de Saint Barthélemy. Pour vous, a-t-elle changé depuis la prise de fonction de Michel Magras?

Henri de Raincourt: En début de mandat, Michel Magras a souhaité prendre la parole devant le groupe pour expliquer ce qu'était pour lui la réalité de l'île, comment elle fonctionnait réellement afin de montrer que l'image dont elle est affublée est bien loin de la réalité. En particulier sur le plan fiscal. Depuis, l'image que nous nous en faisons a vraisemblablement changé. Mais il est aussi vrai que pour nous, parlementaires qui vivons dans la grisaille, soleil et cocotier nous font naturellement rêver. Et plus ce territoire est restreint, plus il fait rêver. C'est normal. C'est humain. Parallèlement, nous avons conscience que les problèmes que l'on

connait ici sont aussi les vôtres, et qu'ils sont certainement souvent plus compliqués, plus pesants.

JSB: Ne croyez vous pas qu'un seul représentant de Saint Barth au Parlement ne suffit pas? Et cela d'autant plus que la Collectivité liée à l'article 74 de la constitution est régie par la spécialité législative.

Henri de Raincourt: deux positions s'opposent sur le sujet. On a d'un côté l'évolution des îles du Nord, souhaitée par la France et les deux îles concernées, qui ont donné naissance à deux collectivités d'outre-mer dont la loi dit qu'elles seront représentées au Parlement. Avec les sénateurs du secteur, nous avons d'ailleurs défendu la nécessité qu'il y avait à ce que ces collectivités soient représentées à la fois par un député et par un sénateur. Mais quand il a fallu passer à la pratique, cela a relevé de l'équation impossible. Le Conseil Constitutionnel qui a enjoint le gouvernement de redessiner la carte législative nationale en a aussi clairement indiqué le cadre : un député par tranche d'habitants de 125 000 habitants et pas d'obligation à ce qu'une collectivité d'outre-mer constitue au moins une circonscription électorale, sauf si son éloignement d'un autre département ou d'une collectivité d'outre-mer le justifie. De fait, l'Assemblée nationale a considéré que pour une population de 8000 habitants, cela ne se justifiait pas.

Alors c'est vrai, un parlementaire unique, c'est un peu bancal. Mais on peut aussi positiver: certes, il n'y a pas de député, mais vous avez un sénateur et c'est déjà un changement très important. Aujourd'hui, votre voix est écoutée et entendue au Parlement.

LE CESAR

FINE DINING RESTAURANT

Unlimited BBQ

Friday March 20th

Large choice
of Starters

Mix Grill of
Meat & Local
Fish

39 euros

Desert

Les Hauts de Saint-Jean Up The Hill

Tél: 05 90 27 70 67 - lecesar.sbh@hotmail.fr



RESTAURANT LE GAÏAC

Soirée Créole
tous les vendredis soir

45€ par personne

BUFFET D'ENTRÉES

Fruit à pain en surprise, Boquite au porc et thym, Chiquetaille de morue à l'avocat, Féroce d'avocat, Crabe farci aux poivrons et cives, Croquettes de fruit à pain, Gombos sauce créole, Petits pâtés salés au lambis, Boudins créoles, Salade de chatrou, Céviché de mahi mahi, Souskaï de mangues, Christophines farcies, Tarte à la patate douce

PLAT PRINCIPAL AU CHOIX

Fricassée de lambis et riz créole, Rougaille de thon au gratin de patate douce, Papillote de mérrou à la mangue

Ou

Colombo de porc, Poulet boucané
Garniture au choix : Riz créole, Gratin de patates douces

BUFFET DE DESSERTS

Gratin de papaye, Tourment d'amour, Tarte fine à la banane, Tarte fine à la mangue, Beignets de manioc et chaudreau de Martinique, Salade de melon au vin rouge et citron, Ananas surprise, Rocher coco, Gâteau à la cannelle, Crème caramel à la mangue, Crème caramel à la coco, Blanc manger coco

RHUMS ARRANGÉS

HÔTEL LE TOINY - ANSE DE TOINY Tél. : 0590 27 88 88

Lodeom: grands principes et intérêt pour Saint-Barthélemy

Le Sénat a renforcé et réorienté les incitations fiscales en faveur du développement de l'outre-mer et du logement social dans le cadre du projet de loi sur le développement de l'outre-mer (Lodeom) qu'il a adopté jeudi 12 mars dans la nuit. L'UMP et l'Union Centriste ont voté pour, le PS s'est abstenu. Seul le PCF a voté contre. Le RDSE (à majorité PRG) s'est partagé entre vote pour et abstention.

Les sénateurs ont rebaptisé le texte "projet de loi pour le développement économique des outre-mers" en votant un ultime amendement en ce sens du PS, destiné à faire "reconnaître la diversité et la spécificité de chaque territoire d'outre-mer".

La commission des Finances du Sénat et le gouvernement ont par ailleurs modifié un texte rédigé il y a plus d'un an pour l'adapter à la crise économique internationale et à la protestation sociale en Martinique et Guadeloupe. En vertu de la révision constitutionnelle votée en 2008 et entrée en vigueur au 1er mars 2009, c'est ce texte sur lequel a porté l'examen des sénateurs et non le texte initial du projet de loi adopté en Conseil des ministres en juillet 2008.

Sur les 444 amendements déposés, 90 ont été adoptés. 27 provenaient du Gouvernement, dont plusieurs reprenaient des amendements de sénateurs rejetés ou retirés. Six émanaient de la commission des Lois, quatre de la commission des Finances, deux de la commission des Affaires sociales, sept de la commission des Affaires économiques, six de l'Union Centriste, dix-neuf de l'UMP, un du groupe des sénateurs communistes, républicains et citoyens, six du groupe Rassemblement démocratique et social européen, onze du groupe socialiste et un de la réunion administrative des non-inscrits.

Mesures phares

La Lodeom s'appuie essentiellement sur l'exonération de charges en faveur des entreprises ultramarines et prévoit l'instauration de zones franches d'activités pour 10 ans dotées d'allègements de taxe professionnelle, d'impôt sur les bénéfices, de taxes foncières sur le bâti. Déposé par le gouvernement, un amendement répond à l'engagement de hausse des salaires dans les accords signés en Guadeloupe. En vertu de quoi, les entreprises des DOM pourront verser un bonus exceptionnel de 1.500 euros maximum par an et par salarié, exempté de cotisations sociales. Le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer Yves Jégo a aussi accédé à certaines demandes des élus ultramarins. Il a ainsi assoupli la dégressivité des exonérations de charges sociales dont bénéficient les petites entreprises. Certains amendements PS et PCF ont été adoptés, dont l'un instituant une taxe de 10% sur les courses et jeux de hasard dans les DOM.



Vue de l'hémicycle lors du débat sur Lodeom.

La Lodeom s'est également attaquée au dispositif de défiscalisation établi par la loi Girardin qu'elle a réorienté. Un fonds exceptionnel d'investissement destiné à aider les collectivités territoriales à financer des investissements publics est créé. L'Etat gèrera directement la dotation de continuité territoriale allouée actuellement aux régions et destinée notamment aux aides pour les billets d'avion. Le Sénat a enfin rajouté un article "soutien au pouvoir d'achat" prévoyant la possibilité de fixer par décret en conseil d'Etat le prix de familles de produits de première nécessité.

Le texte inscrit en urgence (une lecture par assemblée) sera ensuite discuté par l'Assemblée nationale, le 6 avril si l'on en croit les déclarations du Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer à l'issue des débats. Toujours selon Yves Jégo, la Lodeom pourrait entrer en application avant juillet.

Ce qui intéresse Saint-Barthélemy

↳ Possibilité de fixer les prix

Déposé à l'origine par la commission des Finances à l'initiative de son président Jean Arthuis, l'amendement visant à intégrer un article 1er A a fait l'objet d'une adaptation de la part des sénateurs qui ont décidé d'instituer la possibilité -et non l'obligation comme le prévoyait le texte de la commission des Finances- de fixer par décret en Conseil d'Etat le prix de vente de produits ou de familles de produits de première nécessité. Initialement réservée aux seuls DOM, cette disposition a été élargie aux Collectivités territoriales d'outre-mer et donc à Saint-Barthélemy après l'adoption du sous amendement N°425 rectifié déposé par Robert Laufoau, sénateur des Iles Wallis et Futuna. «C'est un pare-feu. Un étendard que l'on brandit, plus qu'une volonté de rétablir un contrôle des prix systématique. On espère ainsi éviter les abus», commentait Michel

Magras qui avait déposé un amendement N° 97 visant à l'appliquer à Saint-Barthélemy et qui voyant sa demande satisfaite, l'a donc retiré.

↳ Maintien de la défiscalisation

Bien que la Collectivité ait toujours été réticente à son application, le dispositif de défiscalisation continue à s'appliquer à Saint-Barthélemy. En vertu des dispositifs de la Lodeom, celle-ci devrait désormais s'appliquer également aux activités en liaison avec la recherche et le développement, aux exploitants d'hôtels (cet avantage était jusque-là réservé aux propriétaires) ainsi qu'aux câbles sous marins de télécommunication. A la condition, dans ce dernier cas et en vertu d'un amendement déposé par Jean-Claude Virapoullé cosigné par six autres sénateurs dont Michel Magras, que les maîtres d'oeuvre de ce câble déterminent au préalable les conditions commerciales et financières dans lesquelles les autres opérateurs auront accès aux capacités du câble. «Il s'agit d'éviter les situations de monopole et de contenir les prix afin que la défiscalisation consentie pour ces investissements structurants bénéficie aux populations», commentait Michel Magras.

Certains secteurs ont par ailleurs vu leur régime modifié; comme la navigation de plaisance qui voit le taux de défiscalisation applicable tombé à 50%, contre 70% précédemment ou celui de la location automobile qui ne devrait plus pouvoir défiscaliser que les voitures particulières. Sur une proposition de la commission des Finances suggérée par Michel Magras, toutes les opérations de défiscalisation devraient être désormais notifiées aux collectivités territoriales, saisies pour avis. Le sénateur de Saint-Barthélemy qui avait souhaité aller plus loin en déposant un amendement N°101 visant à contraindre le ministre du Budget à refuser d'accorder le bénéfice de la défiscalisation quand le conseil exécutif avait donné un avis

negatif, a finalement retiré son amendement au profit d'un amendement N°445 rectifié déposé en séance par la commission des Finances. Un amendement qui prévoit que les conseils régionaux d'outre-mer (...) et le conseil territorial de Saint-Barthélemy puissent par délibération prise avant le 1er janvier 2010 ou au moment de leur renouvellement exclure certains secteurs d'activité du champ de la défiscalisation. Un amendement qui satisfait un autre amendement de Michel Magras visant à exclure Saint-Barthélemy du champ d'application du dispositif proposé pour les investissements dans le domaine du logement social.

↳ Extension de la continuité territoriale aux lycéens

Bien que son amendement ait été jugé irrecevable, Michel Magras s'est félicité de ce qu'une partie de sa demande s'agissant de la continuité territoriale, ait été prise en compte par le gouvernement qui dans son amendement 413 rectifié ter a ouvert le champ d'application de la continuité territoriale aux élèves du second cycle de l'enseignement secondaire (après la troisième) lorsque la filière qu'ils ont choisie est inexistante. Jusque là, seuls les étudiants de l'enseignement supérieur en bénéficiaient.

↳ Retour du PIJ

Disparu avec la mise en place de la Collectivité d'outre-mer, l'aide au projet initiative jeune, le PIJ devrait faire son grand retour à Saint-Barthélemy à la faveur d'un amende-

ment N° 399 rectifié déposé par le gouvernement.

↳ Maintien des exonérations de charges patronales de sécurité sociale

Réintégré à la faveur d'un amendement déposé par Michel Magras lors du vote de la loi de finances pour 2009, l'exonération des charges patronales de sécurité sociale pour les entreprises exerçant sur le territoire de la collectivité de Saint-Barthélemy a été repris à l'article 11 de la Lodeom.

En revanche, Michel Magras a préféré retirer l'amendement N°98 qu'il avait déposé en vue d'intégrer à l'intérieur du dispositif les entreprises du secteur du commerce qui ne bénéficient que des avantages de la loi Fillon. Cet amendement, «motivé par un souci d'égalité entre les trois secteurs qui portent l'économie de Saint-Barth» (tourisme, BTP, commerce), selon les termes du sénateur avait précédemment fait l'objet d'un avis défavorable de la part de la commission des Finances ainsi que du gouvernement. Leur crainte ? l'extension de la mesure à l'ensemble de l'outre-mer.

PAS DE ZONE FRANCHE D'ACTIVITÉ À SAINT-BARTHÉLEMY

La question a été posée par le sénateur aux services de Bercy: les entreprises exerçant à Saint-Barthélemy, mais ne disposant pas encore de la résidence fiscale, bénéficieront-elles des dispositions de la Lodeom et notamment des exonérations accordées dans le cadre des zones franches d'activité (abattement sur l'impôt sur les sociétés de 50% à 80% selon les secteurs d'activité)? Non, selon les services du ministère qui ajoutent qu'elles resteraient ainsi soumises au régime d'imposition nationale jusqu'à acquérir la résidence fiscale au terme de cinq ans d'exercice. Resteront. Les services sont en effet prudents qui indiquent qu'il s'agit là des conclusions que l'on peut tirer du projet actuel de convention fiscale.

Pour Michel Magras, cet éclaircissement, même s'il n'a pas valeur de loi, est un premier soulagement. Le sénateur qui avait un moment envisagé de déposer un amendement, craint en effet que le régime favorable des zones franches d'activité prévue par la Lodeom vienne remettre en cause la notion de résidence à 5 ans et crée une nouvelle distorsion entre ceux qui viendraient ici travailler et supporteraient durant 5 ans tout le poids de la fiscalité nationale et ceux qui viendraient investir et bénéficieraient immédiatement des avantages de la Lodeom.

LE DESSIN DE LA SEMAINE PAR GZAV

TELLE EST : RÉALITÉ ?

ET MAINTENANT, UN REPORTAGE SUR ST-BARTH " ÎLE AUX MILLIARDAIRES ".

PFFF... ILS S'IMAGINENT QUE L'ON ROULE TOUS EN LIMOUSINE.



Jégo salue le "rare consensus" au Sénat autour de la loi sur l'Outre-Mer

Le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer Yves Jégo a salué vendredi le "consensus" autour du projet de loi sur le développement de l'outre-mer (Lodeom), adopté par la haute assemblée, qu'il a qualifié de "moment rare dans la vie parlementaire". Les débats ont "permis d'examiner 444 amendements et d'en accepter 90", soit "un sur cinq", s'est félicité Yves Jégo. Le ministre a signalé "vingt améliorations majeures" pour la vie des habitants des DOM (...). Le projet de loi devrait arriver devant l'Assemblée nationale "le 6 avril pour être adopté dans le courant du mois d'avril", a poursuivi Yves Jégo. Il souhaite que la loi puisse porter effet "à partir du 1er juillet au plus tard sur un certain nombre de dispositions fiscales et sociales pour les entreprises". "Les crises ont beaucoup d'in-



convénients, elles amènent beaucoup de difficultés, mais elles ont aussi des vertus révélatrices, qui permettent de faire avancer les choses", a encore commenté le secrétaire d'Etat à propos de la profonde crise sociale qui a touché les Antilles, conduisant le gouvernement et les sénateurs à amender le texte de loi en plusieurs points.

AFP

Réactions après le vote

Odette Terrade (PCF): Malgré la crise, "le gouvernement n'a rien cédé au fond, prétextant des abus du système de défiscalisation il a décidé de réduire le coût des politiques publiques en direction de l'outre-mer".

Georges Patient (Guyane, PS): "L'origine de ce texte était de faire des économies, il ne répond que très partiellement aux attentes" et "tout le monde sait qu'il va être remis en question par les Etats généraux" a déclaré Georges Patient au nom du PS qui a toutefois prôné l'abstention "en gage de bonne volonté".

Anne-marie Payet (Union Centriste, La Réunion): s'est félicitée de "la possibilité donnée au gouvernement de régler les prix", inscrite dans le texte et "des avancées en matière de logement social".

Jean-Paul Virapoullé (UMP, La Réunion): s'est félicité de la "fraternité" qui a marqué ce débat estimant que la crise sociale "aura réveillé les consciences" et que le texte augure "un changement de cap".

Lucette Michaux-Chevry (UMP, Guadeloupe): "ce grand désordre n'aura pas été inutile". Gaston Flosse (Non inscrit) qui s'est abstenu a déploré un projet qui représente "une régression". Daniel Marsin (Guadeloupe, RDSE) s'est félicité des "avancées" introduites sur le texte

comme de la reconnaissance des îles du sud de la Martinique comme territoire prioritaire.

Claude Lise (PS, Martinique): «M. Jégo a compris un certain nombre de choses, il a fait des ouvertures et il ne faut pas donner de signes négatifs». "Toutefois il faut un grand plan de développement et pas simplement des mesures de défiscalisation".

Serge Larcher (app PS, Martinique): a jugé les avancées "insuffi-



santes" et ne répondant pas "aux préoccupations immédiates". Il a regretté que l'exemption de TVA sur les produits de première nécessité n'ait pas été acceptée et "ne croit pas à la défiscalisation en matière de logement social".

Jean Arthuis (Union centriste): "Le sénat s'est rassemblé autour de ce texte et nous avons rompu des tabous en changeant notre approche" a jugé le président de la Commission des Finances. **AFP**

Pour CAP21 Outre-mer les Zones Franches d'Activité sont au mieux inutiles

Conseiller territorial d'opposition et représentant outre-mer de Cap21, le parti de Corinne Lepage, Benoît Chauvin nous a fait parvenir un communiqué après le vote de la Lodeom.

«Cap21 Outre-Mer est satisfait que le mécanisme d'exonérations de charges sociales ait été maintenu et que des mesures de défiscalisation en faveur du logement social aient été prises. Nous aurions toutefois préféré que ces mesures soient conditionnées au respect de normes environnementales fortes sur la construction de ces logements sociaux.

Nous sommes par contre très dubitatifs sur les zones franches globales d'activité et sur leur impact sur l'économie guadeloupéenne. La zone franche ne contribuera à améliorer ni le pouvoir d'achat des guadeloupéens, ni l'emploi, ni l'investissement des entreprises, ni leur compétitivité. Pour qu'elle ait un impact sur l'économie réelle, il eut fallu en effet que les aides portent sur les facteurs de production (emploi, investissement, recherche) et non sur le bas du bilan. Accessoirement, la zone franche d'activité rendra aussi moins attractifs les mécanismes de zone franche urbaine qui existent à Pointe-à-Pitre et à Basse-Terre. Aujourd'hui, ce n'est pas une meilleure rémunération des actionnaires dont a besoin la société guadeloupéenne, mais qu'on aide les entreprises à investir dans les secteurs porteurs d'avenir».



Académie Laurentienne
Laurentian Academy

Val-Morin, Qc, Canada

OFFREZ LE MONDE À VOTRE ENFANT...
CONFIEZ SON ÉDUCATION À UN COLLÈGE
INTERNATIONAL DE PREMIER CHOIX.

DES BÉNÉFICES POUR VOUS ET VOTRE ENFANT

- ▶ UNE ÉCOLE AUX DIMENSIONS HUMAINES
Maximum de 380 élèves
- ▶ UN PROJET ÉDUCATIF UNIQUE
Contribuant au développement social, culturel, intellectuel et sportif de l'étudiant
- ▶ UN HORAIRE PROLONGÉ JUSQU'À 17 H
Incluant une étude surveillée et une période d'activités sportives et culturelles
- ▶ UNE RÉSIDENCE POUR ÉTUDIANTS DE 5 JOURS OU 7 JOURS
Un milieu sécuritaire et stimulant favorisant l'autonomie et le développement de liens durables
- ▶ UN PROGRAMME FRANÇAIS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC
Assujéti à l'entente d'équivalence entre le MELS et le ministère de l'éducation Nationale
- ▶ UN PROGRAMME INTERNATIONAL ANGLOPHONE (IGCSE CAMBRIDGE) REGROUPANT
Mathématiques | Sciences | Langues modernes
Sciences humaines et sociales | Enseignement commercial technique, et professionnel
- ▶ UN PORTAIL WEB
Outil interactif permettant aux parents de consulter le dossier scolaire de leur enfant en temps réel.
- ▶ DES VOYAGES CULTURELS
Séjours domestiques et internationaux assurant une ouverture sur le monde

Pour obtenir plus d'information sur notre institution ou pour procéder à l'inscription de votre enfant, veuillez communiquer avec :

▶ Madame Roxane Little au 819 322-2913, poste 223
little.roxane@al.qc.ca | www.al.qc.ca



Présentation publique du programme «Interreg IV Caraïbes»

«INTERREG IV CARAÏBES» est un programme de coopération approuvé par la Commission européenne au profit des régions Guadeloupe, Guyane, Martinique et des collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Il permet de subventionner, jusqu'à un taux de 75%, des projets de coopération entre ces régions et COM ou entre l'une d'elles et d'autres pays non français de la Caraïbe. Ces projets peuvent être présentés par des associations, des ONG,

des collectivités territoriales, des médias, des organismes de formation ou de recherche, des entreprises publiques ou privées. Une réunion publique de présentation de ce programme aura lieu le jeudi 26 mars 2009 à l'Hôtel de la Collectivité à 9 heures. Elle s'adresse à tous les publics et en particulier aux représentants d'organismes susceptibles de développer des projets de coopération entre Saint-Barthélemy et d'autres territoires de la Caraïbe.

COMMUNIQUÉ DE LA FÉDÉRATION UMP

La Fédération UMP de Saint-Barthélemy se réjouit de la venue dans notre île d'Yves Jégo, Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-Mer, le 21 mars prochain, dans le cadre de son premier déplacement aux Antilles depuis la sortie de la crise en Guadeloupe et en Martinique, et de la préparation des États Généraux de l'Outre-Mer décidés par le Président de la République, Nicolas Sarkozy.

Ce déplacement sera l'occasion pour notre Fédération, par la voix de son Président, Bruno Magras, d'attirer l'attention du Ministre sur la nécessité de mettre en place sans tarder à Saint-Barthélemy l'encadrement des prix de 100 produits de première nécessité, suite à l'adoption le 12 mars dernier par le Sénat de cette disposition applicable aux départements d'Outre-mer dans un délai d'un mois après la publication de la loi.

La Fédération UMP de Saint-Barthélemy s'affirme ainsi comme un relais actif du "grand mouvement populaire que les Français attendent" et qui "doit être utile à 100% à tous les Français", conformément aux engagements du nouveau Secrétaire Général de l'UMP, Xavier Bertrand.

La parole aux lecteurs

Reportage Sept à Huit : la réaction d'un Saint Barth Noir

Henri Louis ne cache pas sa colère après la diffusion du reportage de Sept à Huit consacré à Saint-Barth qui, selon, ce reportage ne serait uniquement peuplé que de Blancs.

«Choqué et écoeuré par le reportage «L'île française des milliardaires» diffusé dimanche 15 mars 2009 dans l'émission «Sept à Huit» sur TF1 et de la non-réaction à ce jour des élus, je ne peux passer sous silence et doit dénoncer les propos inadmissibles, intolérants et révoltants concernant le fait que «l'île de Saint-Barthélemy est UNIQUEMENT peuplée de Blancs».

Jusque là, tous les reportages sur Saint-Barthélemy mentionnaient «une majorité de Blancs» ou indiquaient un pourcentage. Aujourd'hui, nous, les Noirs de Saint-Barth, sommes donc devenus inexistantes. Trop, c'est trop ! Arrêtez votre cinéma et faites votre boulot convenablement.

Ceux qui accompagnent ces reporters, ayez un peu de respect pour les gens de l'île : donnez de bons renseignements et guidez-les correctement. Vous aussi êtes responsables de la bonne diffusion de ces informations qui peuvent être destructrices. J'insiste sur le fait que les natifs de Saint-Barth, qu'ils soient Noirs ou Blancs, ont toujours vécu ici en parfaite harmonie. Je tiens par ailleurs à éclairer toutes les personnes qui se poseraient des questions, que nous sommes certes en minorité, que nous ne descendons pas de Normands ni de Bretons, que nous sommes vraisemblablement le fruit de l'esclavage, mais certains d'entre nous peuvent retracer leurs ancêtres natifs de l'île jusqu'au 17^e siècle !

Il est regrettable de constater qu'à l'heure où l'on dénonce la discrimination raciale dans le monde, que ces interventions médiatiques ne viennent que l'encourager.

Je ne prendrai pas ma valise, afin de laisser la place à qui que ce soit. Les journalistes perturbateurs et jaloux du bien des autres peuvent en prendre note : nous sommes peut-être, selon vous, inexistantes, nous sommes cependant bien ancrés sur notre petit rocher où nos parents, grands-parents etc. ont trimé pour survivre».

Henri Louis

TOUJOURS PAS DE MISE À JOUR DES DOSSIERS CAF

La Caf de Guadeloupe étant toujours en grève et ce depuis le 20 janvier, il n'est pas possible de procéder à la mise à jour de vos dossiers jusqu'à nouvel ordre. Le Service des actions de solidarité de la Collectivité vous remercie pour votre compréhension

ACCUEIL AU PUBLIC MODIFIÉ À LA CEM

La Chambre Economique Multiprofessionnelle (C.E.M) vous informe que l'accueil au public ne sera pas assuré du lundi 16 mars 2009 au vendredi 20 mars 2009 pour cause de formation du personnel.

CONCERT POUR L'AFRIQUE

Le jeudi 19 mars, les enfants de l'école St Joseph de Lorient chantent pour l'Afrique sur le plateau de l'AJOE à 19h30. Participation de St Barth Harmony et de la Chorale des Bons Chœurs.

Entrée payante : 5 euros pour les adultes, gratuit pour tous les enfants. Buvette et sandwichs sur place. Tous les fonds récoltés seront reversés à l'école Somone 2 à M'Bour au Sénégal.

DÉBOULÉ DE MI-CARÈME

La Pointe en Mouvement déboulera dans les rues de Gustavia à l'occasion de la Mi-Carême, jeudi 19 mars à la tombée de la nuit. Venez nombreux nous rejoindre pour cet ultime défilé en Rouge et Noir annonçant la prochaine saison carnavalesque.

Départ vers 19h depuis le local de l'association situé rue de la Paix (au-dessus de la Trésorerie).

PS : nous remercions la personne qui a emprunté le drapeau de l'association le jour de Mardi Gras d'avoir la gentillesse de le déposer au local.

ECHECS

Après le succès de l'animation du 7 mars au restaurant La route des Boucaniers, une nouvelle session de formation destinée aux jeunes est organisée ce samedi 21 mars à 14h au restaurant "Central Park", à Gustavia. Au programme, il y aura d'abord un examen en vue d'obtenir les diplômes de Pion, de Cavalier ou de Fou (chacun décliné en bronze, argent et or). Puis seront organisées des parties avec l'entraîneur et entre jeunes. Pour plus de renseignements : 06.90.55.12.14.

ST-BARTH ELECTRONIQUE



DELSEY®



Samsnite



EASTPAK



-10%*

**SUR TOUS
LES BAGAGES
jusqu'au 31/03/09**

**LES GALERIES DU COMMERCE
ST-JEAN
TÉL. : 05 90 27 50 50
DU LUNDI AU SAMEDI
9H -12H30
15H -18H30**

NOUVELLE GAMME DE
PROTECTION SOLAIRE



PARASOL MDT - TEX à partir de 398€

S.B.S.A. - Tél. : 05 90 52 48 17

Club de l'Unesco: bilan et prévisions



Le Club de l'Unesco tenait samedi en fin d'après-midi son assemblée générale annuelle. L'occasion pour son président Daniel Blanchard de dresser un bilan des actions menées en 2008 et les prévisions 2009. En préambule à son intervention, Daniel Blanchard a rappelé l'historique de la création du club dédié à et initié par le Dr Wanda Lachoviez aujourd'hui décédée et l'intégration d'un nouveau membre, en la personne de Jean Belotti. Le président a ensuite réaffirmé l'engagement du club Unesco qui, hormis la construction d'une pirogue et l'accueil d'une délégation d'Indiens de Dominique, a la particularité de réaliser la majorité de ses

actions en partenariat avec les autres associations. Dans ce contexte, en 2008, le Club de l'Unesco a ainsi contribué à trois événements majeurs dans le domaine culturel. Au mois d'avril, au Festival du Livre dont il est un partenaire actif autant que financier (le club de l'Unesco prend notamment en charge les frais des intervenants lors des conférences et des ateliers d'écriture). Au mois d'août avec la conférence donnée par l'auteur martiniquais Raphaël Confiant. Et, enfin en novembre lors de la première édition de la semaine suédoise pour laquelle le club, outre une aide à l'organisation générale, a veillé à la bonne marche de l'excel-

lente exposition consacrée à Saint-Barthélemy par Arlette Magras et Léna Jonnson. En 2009? Le club ne faiblit pas et outre le renouvellement de sa participation au Festival du livre, sera aussi de la partie pour les Journées de la poésie qui seront organisées cette année dans le cadre du Festival de théâtre. Il sera par ailleurs l'organisateur d'une conférence que devrait donner Petit Roger. Dans les cartons également, l'aide à la publication d'un ouvrage de Françoise Gréaux ou encore la réflexion à une proposition de voir l'histoire de Saint-Barth mieux prise en compte dans les programmes scolaires. ?

**J'irai pas à leur soirée
à ces ispices di counasses.**

**Soirée spéciale
le 23 mars**

20 ANS DE GUIGNOLS

CANAL+

putain20ans.fr

Claude Challe vient envoûter les nuits de Saint Barth

Après avoir distillé la magie de sa musique dans les clubs du monde entier, Claude Challe débarque enfin sur l'île. Invité à Saint Barth par Carole Gruson de Carole's places, le fameux DJ donnera trois représentations exceptionnelles ce mois-ci.

C'est dans la chaleur moite de la Tunisie que Claude Challe voit le jour. Débarqué avec toute sa famille à Paris quelques années plus tard, il développe très tôt un intérêt pour les filles et la musique.

En 1963 il ouvre son premier salon de coiffure unisexe et musical, et on le surnomme rapidement «l'homme aux ciseaux d'or». Mais le futur DJ a d'autres ambitions et désire s'évader de son quotidien. C'est ainsi qu'en 1968 il part rejoindre une communauté hippie en Sardaigne, avec laquelle il vivra deux ans. Ces deux années pleines de voyages au Népal, en Indonésie ou encore en Inde influenceront fortement son inspiration et sa musique.

Il revient s'installer sur Paris et ouvre une friperie de luxe. Mais la musique ne tarde pas à le rattraper et en 1974 il ouvre son premier club : Le Privé, un lieu atypique mêlant la jet set à un milieu plus underground. En 1979 il part sur un autre projet et lance le premier restaurant high teck avec Starck : le Centre Ville.

En 1985, il se rapproche un peu



plus de son but en rejoignant la fameuse boîte Les Bains Douches, à laquelle il restera fidèle sept ans. Roi de la nuit oblige, il rejoint ensuite le bien nommé El Divino à Ibiza. De retour dans la capitale, il se montre une nouvelle fois précurseur en lançant l'émission new age «Magic» sur Radio Nova. Mais c'est seulement en 1996 que sa carrière de DJ débute avec le Buddha Bar et la création du label Chall'OMusic. La même année il sort la première compilation des Bains Douches.

Sa musique prend alors un tournant de plus en plus mystique, un voyage oriental rendant hommage aux sens, à l'Amour, au Soleil...

La consécration arrive en 1999 avec les compilations Buddha Bar 1 & 2, double disque d'or. En 2001, il signe pour la première fois un artiste sur son label : Karmix.

Jamais sur ses acquis, il

démarre en 2002 la collection « Claude Challe presents » avec R.E.G Project et l'album New Oriental. Il sort son premier album en 2003 intitulé «Je nous aime». Adorateur des femmes et adulateur de leur beauté, il ne peut s'empêcher un clin d'œil coquin l'année suivante en sortant «Emmanuelle, the Private collection», hommage au célèbre film érotique. Les années passent mais Claude Challe reste le même. Sa musique évolue toujours plus loin dans un mysticisme léger cherchant à relier les êtres entre eux. Comme il le dit lui-même, «l'artiste aide à prendre conscience que nous sommes tous reliés, inter dépendants et en relation constante avec le reste de l'Univers.»

Après la soirée du 15 mars à La Plage, Claude Challe se produira le 19 au Ti St Barth et le 20 mars au Yacht Club.

Sara Septier de Rigny



Mme Valerie Scullion, directrice des admissions, apprécierait votre présence à une réception à Saint Barthélemy. Valerie sera également disponible pour rencontrer les familles intéressées à BCS entre le 15 et 22 mars sur rendez-vous.

Le Wall House (La Pointe Gustavia)
Le mardi 17 mars 2009
18:00 - 20:00

Situé au coeur de la beauté naturelle du Québec (Canada), le Bishop's College School permet aux élèves d'atteindre des sommets insoupçonnés grâce à l'enseignement exceptionnel sur les plans académique, sportif et social. L'environnement multiculturel les prépare à se tailler une place de choix au sein de la communauté internationale.



BCS

Inspirés pour la vie

Pensionnat mixte bilingue de la 7^e à la 12^e année
www.BishopsCollegeSchool.com
RSVP Valerie Scullion (819) 566-0238 poste 248
VScullion@BishopsCollegeSchool.com

J'irai pas. C'est ça la bravitude.

Soirée spéciale
le 23 mars

20 ANS DE GUIGNOLS

CANAL+

putain20ans.fr

**RÉPONSE DU PRÉSIDENT DE LA COLLECTIVITÉ SUITE A L'AVIS
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE SAINT-BARTHÉLEMY
SUR LE DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2009**

République Française

COLLECTIVITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

Gustavia, le 3 mars 2009

Le Président de la Collectivité de Saint-Barthélemy

à

**Monsieur le Président du CESC
Hôtel de la Trésorerie
Rue August Nyman – Gustavia
97700 SAINT-BARTHELEMY**

Objet : Avis du Conseil Économique Social et Culturel sur le Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur Le Président,

Par courrier du 18 février 2009, vous m'avez transmis l'avis rendu par le Conseil Economique Social et Culturel de Saint-Barthélemy sur le rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires de la Collectivité pour l'année 2009, je vous en remercie.

Inutile de vous dire, qu'après en avoir pris connaissance, cet avis requiert de ma part, un certain nombre d'observations que je m'empresse de vous communiquer par la présente.

En effet, loin d'être un avis, c'est une critique en règle du rapport portant sur le DOB à laquelle s'est livré le CESC, à partir d'arguments qui non seulement, mettent en évidence une profonde méconnaissance des affaires en cours, mais aussi une forme de dénigrement gratuit, qui de mon point de vue discrédite totalement l'analyse.

Le CESC commence par considérer que le document qui lui a été transmis n'est pas préparatoire à un débat d'orientation !

Or, tous les documents officiels qui nous parviennent et qui décrivent le DOB, s'appuient sur le schéma suivant :

- **Données sur le contexte budgétaire local et national,**
- **Analyse de la situation financière de la Collectivité,**
- **Perspectives pour l'année à venir et prévision pluriannuelle des investissements.**

C'est précisément ce schéma qui a été suivi par la Direction Générale des Services pour l'élaboration du document qui vous a été transmis.

Le CESC accuse les élus de n'avoir aucune vision à moyen ou long terme sur les choix d'orientation de l'île en matière :

- De développement durable,
- De sécurité et de politique sociale,
- D'option culturelle,
- De politique touristique.

Il critique la faiblesse de réalisation des investissements par rapport aux projets budgétisés qui serait selon lui, due à un manque d'effectifs à la Direction des Services Techniques !

Enfin, il regrette que la Dotation Globale de Compensation négative, adoptée en Loi de Finances par le Parlement, ait été selon ses propres termes « gravée dans le marbre » compte tenu de sa prise en compte dans le DOB !

Aussi, permettez-moi de répondre point par point aux

arguments que le CESC met en avant pour étayer son analyse.

S'agissant d'un Débat portant sur les Orientations Budgétaires, qui sont en réalité, des Orientations et des choix politiques, il est vrai que nous aurions dû préciser que le **CAP** défini en 1995 et qui a conduit notre île là où elle est aujourd'hui, était maintenu. Nous ne l'avons pas fait, c'est une erreur que je reconnais.

Pas de vision à moyen et long terme sur
le développement durable de l'île !

Je m'interroge sur la définition que donne le CESC au terme «développement durable».

La politique conduite depuis 1995 en matière de traitement, d'élimination et de valorisation de nos ordures ménagères et déchets en tous genres, concourt-elle à la mise en place d'un développement durable ? J'ai le sentiment que l'on peut aisément répondre oui.

La Collectivité dispose aujourd'hui :

- D'une usine d'incinération agréée aux normes européennes avec valorisation de la vapeur, qui permet une production de 1 200 M3 d'eau potable par jour ;
- D'un centre de tri sélectif ;
- D'un broyeur de végétaux ;
- D'un concasseur de verre ;
- D'une presse à carcasse.

De surcroît, le service de propreté collecte les ferrailles, le cuivre et le plomb, qui sont vendus à l'exportation. Les huiles, étant quant à elles, récupérées et expédiées pour être incinérées en Guadeloupe.

S'il fallait affirmer, que les élus sont favorables au développement des énergies renouvelables, je vous l'accorde nous aurions dû le préciser. Pour autant, est-ce le rôle de la Collectivité que d'investir dans une ferme d'éoliennes ou sur une plateforme photovoltaïque ? Je ne le crois pas. Or, force est de constater, qu'à ce jour, aucun projet crédible ne nous a été présenté par un quelconque investisseur.

Certes, la Collectivité doit encourager le mouvement et donner l'exemple dans certains domaines. A ce titre, j'ai demandé depuis plusieurs mois à la Direction des Services Techniques, d'étudier les possibilités qui nous sont offertes pour alimenter le réseau de l'éclairage public par l'énergie solaire. Par ailleurs, en collaboration avec EDF, nous conduisons depuis plusieurs années une politique de maîtrise de l'énergie et nous encourageons le développement des chauffe-eaux solaires.

Le CESC évoque le ré-ensablement des plages ! Qu'il me soit permis de lui rappeler, que lors du vote du Budget Supplémentaire 2008, le Conseil territorial s'est engagé

pour un montant de 500 000 €, qui n'a pas pu être utilisé et qui sera en conséquence reconduit au B.P. 2009.

Pour autant, le ré-ensablement des plages est une opération qui ne peut intervenir que ponctuellement et sous la surveillance d'experts, compte tenu des conséquences que pourrait générer un travail mal fait.

S'agissant de la sécurité ou de l'insécurité dans l'île :

Si je partage l'analyse qui consiste à dire que l'insécurité est un facteur de plus en plus préoccupant, je dois ici rappeler aux membres de votre institution, que la sécurité des personnes et des biens est une compétence qui relève de l'Etat. Le Président de la Collectivité n'a, hélas, strictement aucune autorité sur la Gendarmerie et sur les services de Justice.

Pour autant, nous ne sommes pas restés inertes et bien que le champ de compétence de la Police Territoriale, qui n'a aucun Officier de Police Judiciaire en son sein, ne soit pas aussi étendu que celui des Gendarmes, ses effectifs ont été renforcés par le recrutement de trois Agents de Surveillance de la Voie Publique.

Dans le cadre de la coopération entre services, nos policiers apportent quotidiennement, tant aux OPJ locaux, qu'à ceux de la Brigade de Recherche et de la Douane, toutes les informations dont ils disposent sur les auteurs de délits.

Parallèlement, la Collectivité a fortement contribué au renforcement des effectifs de la Gendarmerie, en mettant à sa disposition un logement pour un maître chien et la construction d'un chenil pour l'animal, et pas plus tard, que le 26 février dernier, le Conseil Exécutif vient de m'autoriser à apporter une contribution financière pour l'aménagement de deux cellules de garde à vue dans les locaux de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Barthélemy.

Enfin, nous sommes actuellement en attente du devis d'une société spécialisée, pour l'installation de la vidéo surveillance à Gustavia, ainsi que sur d'autres points stratégiques de l'île.

Ceci étant, j'ose espérer, que le CESC n'entend pas faire porter aux seuls élus, la responsabilité de la dégradation du niveau de sécurité des personnes et des biens à Saint-Barthélemy.

En effet, comment passer sous silence, la carence de certains parents, ou encore le comportement de certains socioprofessionnels, qui pour des raisons diverses et souvent peu crédibles, importent de la main d'œuvre étrangère détenant un permis de travail délivré à Saint-

COLLECTIVITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

Martin ou ailleurs, et dont force est de constater que certains des enfants sont régulièrement impliqués dans des actes de délinquance ?

Ne serait-ce que dans les hôtels de l'île, plus de quatre vingt travailleurs étrangers sont employés ! L'argument choc étant évidemment, que l'on ne trouve pas sur place le personnel à recruter ! Or, je veux bien admettre que l'on ne pourra jamais satisfaire localement à l'ensemble des besoins. Pour autant, dans de nombreux cas l'argument est à mon sens un peu trop léger.

A propos de la politique sociale :

Monsieur le Président, le budget du Service Territorial de l'Action Sociale et de Solidarité s'élevé à près de deux millions d'euros, hors masse salariale.

Quotidiennement nous intervenons sur des cas difficiles que nous ne pouvons étaler sur la place publique, ne serait-ce que par respect pour les familles concernées : constructions de sanitaires, réfections de toitures et aides financières aux familles les plus défavorisées.

Pour faciliter la vie quotidienne de l'ensemble de nos administrés, la Collectivité vient d'investir une somme conséquente, pour aménager et rénover les locaux de l'ancienne perception, afin de les mettre à la disposition de la Caisse Générale de Sécurité Sociale et deux agents viennent d'être recrutés dans cette perspective.

Dans le document qui vous a été communiqué, figure une somme de 5.3 millions d'Euros pour la construction d'un Etablissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes. Projet pour lequel nous venons d'obtenir du Gouvernement, une participation à hauteur de 2,1M€, dans le cadre du Plan de relance de l'Economie.

Enfin, sans faire d'amalgame entre santé et politique sociale, je vous rappelle, que sous mon autorité, le Conseil Municipal a contribué à la construction des nouveaux locaux de l'Hôpital Irénée de BRUYN, à hauteur d'un million d'euros.

Evidemment, si l'analyse du CESC repose sur le rapport de Monsieur Yann BOUBOU, qui met en lumière des lacunes dont la responsabilité incombe essentiellement à certains parents, qui privilégient leur bien-être personnel plutôt que de s'occuper de leurs enfants, ainsi qu'à certains socioprofessionnels qui préfèrent importer de la main d'œuvre étrangère plutôt que de créer des emplois stables et correctement rémunérés, ce rapport ne saurait être à lui seul, le critère de référence de la politique sociale que doivent conduire les élus de Saint-Barthélemy.

La politique culturelle :

Sur ce point, n'étant vraiment pas un spécialiste de la question, j'aimerais que le CESC m'explique de quelle politique culturelle il est question et quelles sont ses propositions.

S'agit-il d'une option visant à aider les associations locales à faire revivre le mode de vie de nos ancêtres : le port de la calèche, la promotion du patois, le fait d'apprendre aux jeunes à faire de la galette et à préparer un court-bouillon de poisson salé, ou encore à jouer «J'irai revoir ma Normandie» à l'accordéon et au tambour? Ou s'agit-il de promouvoir une culture d'importation visant à développer par exemple le Rap et le Slam? J'avoue être un peu perdu.

Evidemment, s'il s'agit de promouvoir la lecture, l'écriture,

le théâtre, le cinéma, la musique, qui pourrait être opposé à de telles options ? A ce titre, il me semble utile de rappeler aux membres de votre institution, que la Collectivité contribue financièrement au fonctionnement des multiples associations de l'île. Qu'elle apporte son soutien au Festival de musique de Mme DEBROFF, au festival du Film Caribéen, au Festival de musique caribéenne de l'Association SBJAM, qu'elle a même contribué au déplacement du « Petit théâtre de Françoise » vers l'île de Saint-Thomas, qu'elle met des locaux à disposition de l'école de musique, ainsi qu'à de nombreuses autres associations.

Pour autant, elle ne pourra pas attribuer un local à chaque association, il va bien falloir qu'il y ait une organisation quant à l'utilisation des salles, que seules les associations elles-mêmes peuvent mettre en place.

Enfin, pour clore ce chapitre, il me paraît utile de rappeler aux membres de votre institution, que je me suis personnellement déplacé à Basse-Terre pour négocier avec l'Evêque de la Guadeloupe, Monseigneur CABO, la récupération de l'ancienne salle paroissiale, qui a été rénovée, aménagée et mise à la disposition des associations culturelles.

La politique touristique :

Sur ce point, j'avoue ne pas très bien comprendre le reproche que fait le CESC aux élus de la Collectivité.

Certes, je n'ai pas une compétence très marquée dans ce domaine d'activité. Néanmoins, j'ai comme le sentiment, qu'il y a deux volets dans le cadre d'une politique touristique : l'un qui consiste à faire venir le touriste à Saint-Barthélemy, et l'autre, à le faire revenir.

Qui aujourd'hui, peut, sans faire preuve d'une profonde mauvaise foi, nier les efforts qui ont été consentis par les élus et l'importance du travail effectué pour faire de Saint-Barthélemy une île belle et accueillante ?

Dès sa mise en place, le Conseil Territorial a créé un « Comité Territorial du Tourisme », qui a déjà réalisé un gros travail de développement de l'offre événementielle sur notre île et de promotion de notre destination à l'extérieur. Le CTTSB regroupe en son sein une majorité de professionnels du secteur et c'est le rôle de ce Comité que d'élaborer un projet de développement touristique et de le soumettre aux élus. Dès lors, comment le CESC s'autorise-t-il à accuser la Collectivité de ne pas avoir de politique touristique ?

Faiblesse dans la réalisation des investissements publics.

Voilà pour le moins, une accusation surprenante !

En effet, dès la mise en place de la nouvelle Collectivité, j'ai personnellement affirmé ma volonté de ralentir le rythme des investissements de la Collectivité. A cela deux raisons :

La première devant permettre aux élus d'avoir une parfaite évaluation du coût des transferts de charges lié au nouveau statut de la Collectivité,

La deuxième, éviter d'accroître la pression sur le montant des loyers par l'importation de main d'œuvre supplémentaire, compte tenu de la surcharge actuelle des entreprises du BTP.

Enfin, les socioprofessionnels ne sont-ils pas les premiers à réclamer un ralentissement des travaux publics pendant la période touristique ? Dès lors, comment s'étonner que certains investissements prennent un peu de retard ?

Avec surprise, je découvre que le CESC, sans vérification aucune, impute la faiblesse des réalisations à un manque d'effectifs à la Direction des Services Techniques de la Collectivité ! Là encore, j'avoue ne pas comprendre.

Pour l'année 2008, 450 mandats émanant de la DST, ont été émis pour un montant de 6.125.650 Euros !

Franchement, il aurait donc échappé aux membres du CESC que le presbytère avait été totalement reconstruit ? Que la route de Flamands, avec enfouissement des réseaux, avait été en grande partie refaite, que l'ancienne perception avait été rénovée, que des aménagements avaient été effectués devant la petite gare maritime, qu'une partie de la route de Colombier ainsi qu'une portion de la route du stade, avaient été totalement refaites, que l'ancienne salle paroissiale avait été réaménagée, que la cuisine centrale avait été insonorisée, que la chaussée de la route de l'Anse des lézards avait été refaite, qu'un chenil avait été construit et surtout que tous les dégâts du cyclone OMAR avaient été réparés ?

Et tout cela en 2008. Quelle est la collectivité française qui a connu un tel rythme pour l'année écoulée ? Pourquoi ne pas avoir demandé le bilan d'activités de la Direction des Services techniques avant de porter un tel jugement ?

S'il est vrai, que depuis le départ de Monsieur MICHELET et son remplacement par Mademoiselle OLIVAUD à la Direction des Services Techniques, nous n'avons pas encore procédé au recrutement d'un conducteur de travaux c'est tout simplement parce que je n'entends pas recruter n'importe qui. Un appel à candidature a bien été lancé. Il n'a pas été fructueux. C'est pour cette raison, que nous avons décidé de faire appel à un cabinet d'études, pour la conception et la préparation du dossier de l'EHPAD.

Enfin dernier grief :

La prise en compte de la DGC négative.

Sur ce point j'observe avec regret, que toutes les explications fournies, tous les éléments communiqués, n'ont servi strictement à rien. Par conséquent, inutile de revenir sur la question.

Cependant, je suis fort étonné, que l'on puisse reprocher à l'ordonnateur des dépenses de la Collectivité, le fait d'avoir prévu dans son Budget Primitif, l'inscription d'une dépense obligatoire adoptée en Loi de Finances par le Parlement.

Si tel n'était pas le cas, il est évident que d'une part, nous aurions été rappelés à l'ordre par le contrôle de légalité, et que d'autre part, le Préfet aurait effectué d'autorité, le prélèvement, rendant ainsi plus difficile, l'exécution du Budget.

Par conséquent, sur ce point, je pense que le CESC a tout simplement manqué de discernement sur les obligations qui sont celles du Président de la Collectivité.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques observations qui me semblaient utiles de vous adresser et que je vous serai gré de bien vouloir communiquer aux membres de votre institution.

Je vous en souhaite bonne réception et je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma parfaite considération.

Le Président,
Bruno MAGRAS.

14^e édition de la Saint-Barth Bucket

Trente-cinq bateaux au départ : record de participation !



Finish line (photo d'archive)

Avec 35 bateaux inscrits, la quatorzième édition de la Saint Barth Bucket qui se tiendra du 26 au 29 mars explose tous les records de participation. Mais ce n'est pas là la seule caractéristique de cette édition 2009. Réplique antillaise de la «Newport Bucket» qui se déroule chaque mois de juillet à Newport dans l'état de Rhode Island, la Saint-Barth Bucket est en effet depuis cette année affiliée à la Fédération Française de Voile et à ce titre, inscrite dans le calendrier des courses officielles françaises. Enfin, Mélanie Smith organisatrice à Saint-Barth de l'événement depuis la première année

(1996) a passé la main à Wendy Kronenberg de la Société Nautica FWI. Elle est épaulée aux Etats-Unis par Hank Halsted, Timothy Laughridge et Ian Craddock qui composent le comité de la Bucket Regatta.

Organisée en étroite collaboration avec la Collectivité de Saint-Barthélemy, le port de Gustavia et le Saint-Barth Yacht Club la Bucket est une course sans précédent dans l'histoire de la voile, exclusivement réservée aux plus grands des plus grands bâtiments à voile. Pendant trois jours, ces maxis mesurant généralement plus de 100 pieds et frôlant pour certains

d'entre eux la démesure, vont croiser et tourner au large de nos eaux pour le plus grand bonheur des spectateurs qui se font de plus en plus nombreux à mesure que cet événement aussi privé et exclusif soit-il, prend de popularité.

Le bébé de la course, Wild Horses, mesure 23m, tandis que le plus grand Maltese Falcon atteint 87m35. Ce bâtiment, aujourd'hui célèbre dans toutes les eaux du globe pour ses mâts coniques, orientables ne comportant aucun hauban et à l'intérieur desquels rentrent les voiles avait participé à sa première «Bucket» en 2007. Si les habitués reviennent chaque année, de nouveaux noms

sont venus s'ajouter à la liste et parmi eux: Barracuda, Moonbird, Shamoun, Varsovie. Mais aussi le dernier né des Perini Navi mis à l'eau le 14 juin 2008, un Sloop de 38m15 baptisé d'un nom de code «P2» et dessiné par l'architecte Philippe Briand. Construit spécialement pour la compétition avec une coque Sealium (un aluminium à la résistance renforcée et au poids allégé), il entend battre des records.

Dans notre prochaine édition : Itinéraire des régates, consignes de sécurité, programme des festivités, spots pour mieux voir les voiliers et météo du week-end.

LES PARTICIPANTS

Maltese Falcon (87m35), Barracuda (56m20), Salute (55m90), Adela (55m50), Parsifall III (53m80), Météor (51m59), Perseus (49m80), Andromeda La Dea (47m), Antara (47m), Windrose (46m56), Saudade (45m19), Helios (45m19), Timoneer (44m80), Rebecca (42m42), Ranger (41m75), Destination Fox Harbour (40m80), Ganesha (38m95), Moonbird (38m40), P2 (38m15), Freedom (37m79), Axia (37m79), Whisper (35m35), Sojana (35m05), Unferled (34m17), Paraiso (32m92), Shamoun (32m92), Kalikobass II (31m70), Virago (30m48), Varsovie (30m48), Léopard III (30m48), Sapphire (30m48), Windcrest (29m87), Symmetry (29m26), Wild Horses (23m)

Championnat de Saint-Barth de football

La grogne des arbitres

Organisé par le comité de Football de Saint-Barth, le championnat saison 2009 a débuté le 6 février dernier. Après la 4^e journée de championnat, l'association des arbitres créée en 2007 et présidée par Aimé Delval a décidé, pour le moment, de ne plus arbitrer les journées du championnat. Une décision prise à contrecœur, suite aux agressions physiques, aux insultes et autres menaces ainsi qu'à la destruction de leur matériel professionnel dont ils ont été victimes.

Réunis lundi soir afin de faire

le point, ils ont décidé de continuer leur mouvement et n'assureront donc pas l'arbitrage des rencontres de la 6^e journée du championnat qui devait se dérouler ce week-end. Pour que le championnat redémarre le plus rapidement possible, Aimé Delval demande aux responsables et dirigeants de faire leur travail au sein de leur équipe et d'apprendre à leurs joueurs la discipline sur et en dehors du terrain qui consiste notamment à ne pas systématiquement contester les décisions des arbitres. Affaire à suivre.



Meeting de natation à Baie-Mahault

Bonne progression des jeunes de Saint-Barth

Douze nageurs de 8 à 10 ans du Saint-Barth Natation accompagnés de leur entraîneur Jean-Marc Outil et de Micheline Gréaux, se rendaient en Guadeloupe samedi 7 mars pour participer au meeting de natation organisé par le club de Baie-

Mahault. Une organisation remarquable et un accueil très chaleureux.

«Les nageurs du club Saint-Barth Natation ont été extraordinaires et ont nagé comme des dauphins», commentait leur entraîneur.



RÉSULTATS DES NAGEURS

↳ **Esteban Joly** : médaille d'or sur 50m dos crawl (excellent résultat), 4^e du 50m dos et vainqueur du relais 4x50m avec ses équipiers **Karl Valentini**, **Mathieu Chassaigne** et **Tom Ménard**.
↳ **Karl Valentini** : 5^e du 50m crawl et 7^e du 50m dos.
↳ **Mathieu Chassaigne** : 5^e du 50m dos et 6^e du 50m crawl.
↳ **Tom Ménard** : 10^e du 50m dos et 11^e du 50m crawl.
↳ **Paul Cléquin** : 12^e du 100m

4 nages et 21^e du 100m crawl.
↳ **Mailou Bourdino** : 8^e du 100m crawl et 9^e du 100m 4 nages.
↳ **Paloma Eden** : 9^e du 50m crawl et 11^e du 50m dos.
↳ **Anais Tarnier** : 9^e du 50m dos et 10^e du 50m crawl.
↳ **Cédrine Gréaux** : 13^e du 50m dos et 50m crawl.
↳ **Marine Miyet** : 16^e du 100m 4 nages et 100m crawl.
↳ **Tallulah Maseglia** : 19^e du 100m 4 nages et 27^e du 100m crawl.

Triathlon international de Miami

Un quatuor Saint Barth au départ



C'est à Key Biscayne, réputé mondialement pour son tournoi de tennis, que s'est déroulé le Triathlon international de Miami. Patrick Jannot, Hugo Munoz, Gilles Reynal et Jean-Marc Outil de Saint Barth y participaient. Au programme : 1500m de natation, 40km de vélo et 10km de course à pied! 1500 compétiteurs venus du monde entier et répartis dans trois catégories -professionnels, amateurs et tri-relais- prenaient le départ de cette épreuve.

«Une organisation à l'américaine et les hymnes nationaux pour chaque pays présent, c'était vraiment super», commentait Jean-Marc à son retour sur l'île. Pour cette épreuve de début de saison, les conditions

météorologiques étaient par ailleurs quasiment idéales avec une température de l'eau à 19 degrés et extérieure à 24°C. Seul petit inconvénient, un vent latéral qui soufflait sur le circuit des 40km à vélo.

Nos quatre représentants qui s'alignaient au départ en catégorie amateur comptant 596 triathlètes n'ont pas démerité. Chez les 35-39 ans, Gilles et Hugo se classaient respectivement 21^e et 40^e sur les 112 concurrents de cette classe d'âge. Chez les 40-44 ans, Jean-Marc terminait 13^e sur 113 participants. Enfin, 22^e place sur 80 triathlètes pour Patrick dans la catégorie d'âge 45-49 ans.

Nous reviendrons plus en détail avec Jean-Marc Outil dans notre prochaine édition.

Tir à l'arc

Bravo les jeunes!

Dimanche dernier sur le pas de tir de Saint-Jean, les Francs Archers débutaient la saison de tir longues distances. Le vent, très fort, a perturbé un peu la compétition. Mais malgré ces conditions difficiles, les jeunes du club, ont su tirer leur épingle du jeu. Ainsi Maëva Georges, en catégorie benjamine et Romain Bernier, chez les minimes, s'imposaient devant les adultes.

Porte ouverte tir à l'arc

Chaque année, la Fédération française de tir à l'arc organise une journée découverte de la discipline. Dans le cadre de cette journée, le club des Francs Archers de Saint-Barth invite petits et grands à venir découvrir ce sport samedi 21 mars à 15h sur leur pas de tir à côté du terrain de football.

Communiqués

VOILE

Le Saint-Barth Yacht Club et les jeunes de la classe Optimist compétition tiennent à remercier chaleureusement les personnes et entreprises qui ont soutenu financièrement le déplacement prévu lors de la semaine nautique de Schoelcher en Martinique. En raison de la grève, cette compétition a malheureusement dû être annulée. Les fonds déjà collectés seront utilisés pour les prochains déplacements prévus. Ceux qui le préfèrent peuvent récupérer leur don en contactant Brendan ou Nicolas au SBYC au 0590.27.70.41

NATATION

Le Saint-Barth Natation organise dimanche 22 mars à partir de 9h à la piscine territoriale une compétition sprint, 4 nages et demi-fond pour les jeunes nés entre 1994 et 2000. Les équipes participantes : Carib swim team, Aquamen et Saint-Barth Natation.

The Best Selection of Villas in St Barth

ICI & LA



- Real Estate
- Villa Rentals
- Villa Management
- Agence Immobilière
- Location de Villas
- Gestion de Villas

Visit our villas on / Visitez nos villas sur :
www.icietlavillas.com

Sale - Vente contact : estate@icietlavillas.com
Rental - Location contact : rental@icietlavillas.com

Ph : 05.90.27.78.78 – Fax : 05.90.27.78.28 ou 27.72.72
rue Samuel Fahlberg – Gustavia - 97133 Saint-Barthélemy



L'AGENCE

ST BARTH - REAL ESTATE

A LOUER

Saint Jean, Grand T3

2 chambres, 2 salles de bains, salon, cuisine, 2 terrasses - vue mer
2300 € /mois Hors charges d'eau et d'électricité. Libre le 1/04/09

Lurin, Villa

3 chambres, 3 sdb, salon, cuisine, terrasses - piscine - vue mer
3200 € /mois Hors charges d'électricité. Libre le 1/04/09

Saint Jean, bureau 21 m2 environ Excellent état

Pour tout renseignement, nous contacter

A VENDRE

Bail Commercial - Gustavia,

Local rue Oscar II - Loyer : 1600 euros /mois
94.500 €

Très bel appartement St Jean

Entièrement rénové, composé de 2 chambres, 2 salles de bains,
Salon, cuisine équipée, grande terrasse, vue mer
725.000 €

Marigot - Appartement Type 2

Proche plage, rez de chaussée, vendu non meublé, très bon état
482.000 €

Petit Cul de Sac

2 terrains, vue mer imprenable

Pour tout renseignement, nous contacter

LES GALERIES DU COMMERCE SAINT JEAN

T : (590) 51 07 50 - F. (590) 51 07 30 • www.lagence.com



Avalon RealEstate Saint-Barthélemy

FOR RENT - A LOUER

A Louer Villa 3 chambres, 2 salles de bains,
salon, cuisine, terrasses - Libre le 1/04/09
Loyer : **2500 € /mois** Hors charges d'électricité.

FOR SALE - A VENDRE

Terrain de 1200m2 vue mer avec Certificat d'urbanisme.
Pour tout renseignement, nous contacter

Villa 2 chambres, 2 salles de bains, salon, cuisine,
terrasses - Jacuzzi - vue mer sur un terrain de 380M2.

Prix: 950.000 Euros

Villa à rénover de trois chambres avec piscine
bénéficiant d'une vue époustouflante sur les lagons.

Surface: 1 361m2

Prix: 1.450.000 Euros

FNAIM

Immeuble Lafayette
Gustavia - Saint Barthélemy

Tél. : 05 90 87 30 80

Fax : 05 90 87 30 89

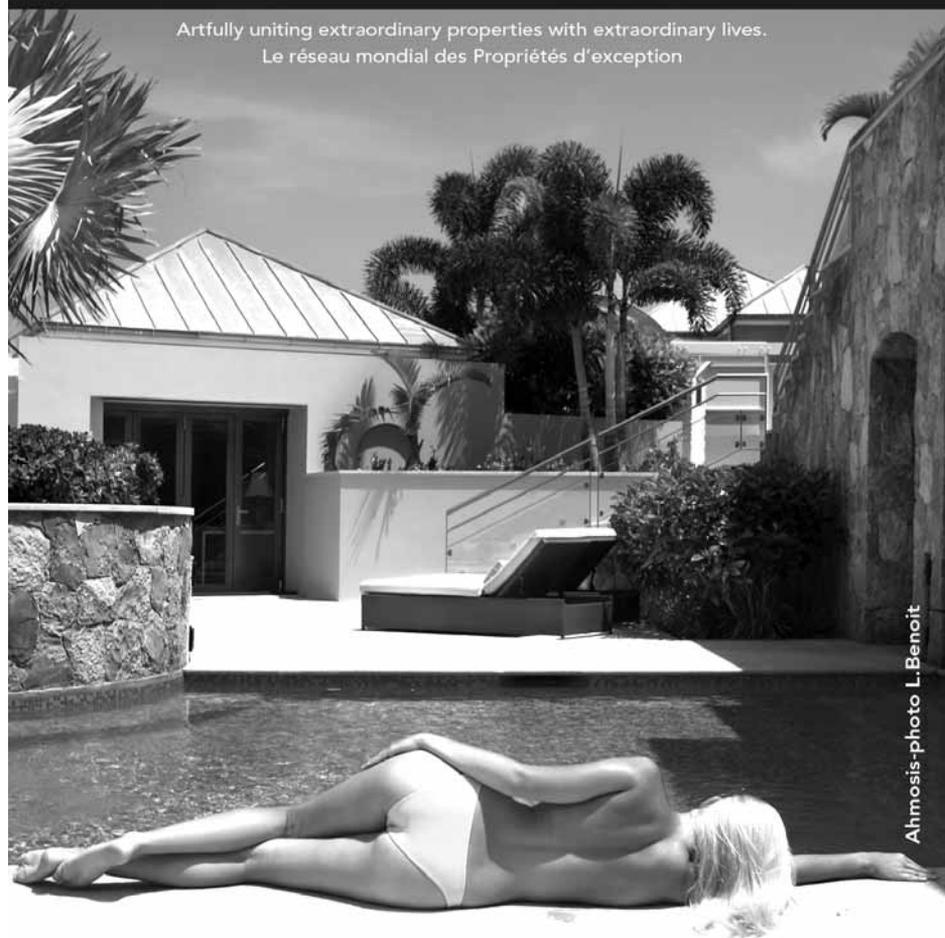
info@avalon-sbh.com

www.avalon-sbh.com

St. Barth Properties

Sotheby's INTERNATIONAL REALTY

Artfully uniting extraordinary properties with extraordinary lives.
Le réseau mondial des Propriétés d'exception



Almosis-photo L.Benoit

Gustavia Harbor, St. Barthélemy
0590 29 75 05

www.sothebysrealty-stbarth.com
sales.stbarth@sothebysrealty.com

PROMOTIONS

AVEC LES

JUSQU'AU 22 MARS 2009

SUPERMARCHÉS

MATCH



Président
Coulommiers 350g 52%MG
au lieu de 6,50€



Président
Léger 250g 11%MG au lieu de 4,95€



Bridel Camembert d'Emile Bridel
250g 45%MG au lieu de 4,95€

RAYON SURGELÉS
JUSQU'AU 22 MARS 2009



Pilons de poulet congelés
1 kg au lieu de 6,50€ **4,50€**



4,95€

Bâtonnets Moelleux
Fleury Michon 320g au lieu de 7,50€



Jambon Sec supérieur
Cora 4 tranches
100g au lieu de 3,95€ **3,00€**

Jambon Sec supérieur
Cora 8 tranches
240g au lieu de 5,50€ **3,90€**

Jambon Cru Italien
Cora 4 tranches
80g au lieu de 2,50€ **1,50€**

Jambon de Parme
Cora 6 tranches
80g au lieu de 3,50€ **2,85€**



Steaks hachés
1kg Cora 15% MG au lieu de 9,95€ **6,50€**

JUSQU'AU 29 MARS 2009



Couches Huggies Taille 3 : 72 couches
Taille 4 : 60 couches
Taille 6 : 46 couches

24,60€

RAYON COUPE

JUSQU'AU 22 MARS 2009



Appenzeller
au lieu de 27,00€ le kg **17,95€** le kg

Saucisson à l'ail
au lieu de 9,00€ le kg **5,95€** le kg



Cantal
au lieu de 28,00€ le kg **17,95€** le kg



1,50€
Pommes Rissolées
Cora 1kg au lieu de 2,50€



Extrême Nestlé
Vanille & pépites de nougatine
6 "Extrême" au lieu de 7,20€ **4,95€**



RÉSULTAT
JEU du CARNAVAL

Monsieur Davy GUMBS
de Colombier

À GAGNER
SON POIDS EN BIÈRE CARIB
Félicitation !

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération



LES CHOCOLATS
de PÂQUES
sont arrivés!

RAYON BOUCHERIE
JUSQU'AU 23 MARS 2009



Faux filet de bœuf
au lieu de 24,95€ le kg **17,95€** le kg

Centre commercial la Savane Saint-Jean Tél : 05 90 27 68 16
OUVERT Lundi au Jeudi de 8h à 13h et 15h à 20h Vendredi et Samedi de 8h à 20h
Dimanche de 9h à 13h et 16h à 19h

Communiqués

MODIFICATION DE LA CIRCULATION

- Pour cause de travaux sur le réseau routier, depuis lundi 16 mars et jusqu'au mardi 30 juin 2009, la circulation de tous les véhicules se fera par demi-chaussée sur une portion de la voie N°51 à Gouverneur, au droit des travaux. Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur les deux côtés de la chaussée, sur cette même portion. Une signalisation réglementaire à l'aide de feux sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux pendant toute la durée du chantier.

- Pour cause de travaux sur le réseau routier, depuis mardi 17 mars et jusqu'au mardi 31 mars 2009 inclus, la circulation de tous les véhicules se fera en sens unique sur la voie N°20 à Merlette au droit des travaux c'est-à-dire au droit du carrefour avec la voie N°210 dans le sens de la route principale vers le quarter de Merlette. Les véhicules désirant sortir du quartier de Merlette devront emprunter les voies N°19 et 20 pour rejoindre la route principale. Une signalisation réglementaire à l'aide de feux sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux pendant toute la durée du chantier.

NE JETEZ PLUS VOS PEAUX DE CABRI !

Ne jeter plus vos peaux de cabris, le groupe La Pointe en Mouvement a besoin pour la réparation/réalisation de ses tambours. Contacter Henri au 0690.453.502. Un grand merci d'avance à tous les généreux donateurs !!!

Un programme de «plage propres»

Bruno Magras, répond à l'article paru, dans notre précédente édition "Un programme de plage propres".

"Tel est le titre de la rubrique publiée dans le Journal de Saint Barth n° 818 du mercredi 11 mars 2009 et dans laquelle on peut lire : «Ça paraît une évidence : les plages de Saint-Barthélemy, atout essentiel de l'île, se doivent d'être propres. Pourtant, ce n'est que depuis décembre 2008 que la Collectivité a confié cette tâche à l'entreprise Beach Cleaner»

Vous l'aurez compris, rien, mais rien, avant le 11 mars 2008, n'avait été fait par les élus pour entretenir les plages de Saint-Barthélemy. !! Or depuis des décennies, l'entretien de nos plages a toujours été au centre des préoccupations des élus. J'en veux pour preuve, le recrutement, dès l'année 1986 de feu Etienne Gréaux et affecté à l'entretien de la plage de Flamands. A son départ en retraite, ce dernier fut remplacé par Monsieur Gréaux Eloi. Le 13 juillet 1992, Monsieur Bernier Bernard était à son tour recruté et affecté à l'entretien de la plage de Corossol. Puis progressivement, suivirent le recrutement de Messieurs BRIN Clément, début avril 1994, remplacé à son départ par Monsieur Laplace Didier pour l'entretien de la plage des Salines, de Florit Jérôme, le 01 décembre 2000, pour la plage de Saint-Jean, de Monsieur Laplace Janet, le 1er janvier 2001, pour la plage de Lorient, de Monsieur Louis Philippe, le 1er octobre 2002, pour la plage de Public, de Monsieur Francis Orlando, le 1er février 2004, pour la plage de Shell Beach, de Monsieur Gréaux Patrick le 1er décembre 2005 pour la plage de Gouverneur et de Monsieur Brin Damien, le 1er avril 2008, pour la plage de l'Anse des Cayes.

B. MAGRAS, Président de la Collectivité

Du 20 au 26 mars 2009, à la Porta 34
Karen Petit et Jean Pierre Laurent à la Porta 34



Du 20 au 26 mars, à la galerie Porta 34, Karen Petit exposera ses oeuvres sur le thème "Asias's Variations", Bali ses coutumes et ses rizières, en compagnie des Sculptures en fer de Jean-Pierre Laurent. Le vernissage aura lieu le vendredi 20 mars à 19h.



Liste des points de distribution du Journal de Saint-Barth

GUSTAVIA :

AMC, Office du tourisme, La Poste, Hôtel de la collectivité, Itec, A Vos Marques, Tendances, Segeco, Privilège, BFC, la sous-préfecture, Saint-Barth Properties, Ici & Là

ANSE DES CAYES :

Supérette de la Place

GRAND CUL DE SAC : Guanahani

SAINT JEAN :

Supermarché Match, BFC Epicrerie de l'aéroport, La Station Service, Primantilles, Hideaway, Hôtel Village St Jean, Tropical hôtel, Vaval, l'Aéroport Carl Gustav III

LORIENT :

Minimart, l'Oasis

Vous souhaitez devenir partenaire du Journal de Saint-Barth et offrir le Journal à vos clients ? Contactez-nous au 05 90 27 65 19

Nanard il ira pas. plein les burnes de leur conneries.

Soirée spéciale
le 23 mars

20 ANS DE GUIGNOLS

CANAL+

putain20ans.fr

St Martin · St Maarten · St Barths · Saba

VOYAGER

www.voy12.com

A VOTRE SERVICE

7 JOURS / 7

DEPUIS 14 ANS

VOYAGEZ COMME VOUS LE VOULEZ !

Infos & résa au **05 90 87 10 68** ou voy12.com

SAINT BARTH 93.1 FM

SAINT MARTIN 95.1 FM

MUSIC FM

Info line 0690 551 547

c'est fil musical an nou!

Infomusicfm@orange.fr

Bien connue des St Barth depuis 1992

CHRISTINE DAGUY à St Barth

MEDIUM INTERNATIONALE, PARAPSYCHOLOGUE CONSEIL

Elue en 1990 Vice Présidente de la Fédération Nationale des Voyants de France

PRÉDICTIONS ET RÉVÉLATIONS ÉTONNANTES

Grâce à son don de naissance vous apporte la réussite. Nombreux témoignages à votre disposition.

Travail aussi sur photos, tarots, lignes de la main... Voyance directe, magnétisme, guérisons

du jeudi 26 mars au samedi 4 avril

sur RDV au **06.90.38.06.13** et aussi par tél (CB) *Discrétion assurée - internet : www.daguy.com*

Communiqué du Dr Véronique Rident
Ophthalmologue

Grâce à l'usage du répondeur et du transfert de téléphone, mes patients peuvent rester en contact avec moi toute la semaine. **Cette année, je serai absente pendant tout le mois de Mai**

Tél. : 05 90 51 10 90 ou pour les urgences 06 90 41 93 92

RADIO ST-BARTH FM

98.7 FM
100.7 FM
103.7 FM

.COM je l'aime!

Tél : 0 590 27 74 74 - Fax : 0 590 27 74 10 - Régie commerciale : 0 690 622 693

radiostbarth@wanadoo.fr - www.radiostbarth.com

The Friday Night

L'émission in live : **100% JEUNE**
100% HIT MUSIC

DANCE HALL
Reggeaton, RAP, RNB

TOUS LES VENDREDIS SOIR
DE 20H À 22H

avec Tonio, Miguel et LNC.

www.NEWTECASSISTANCE.com

SIRET : 501 221 493 00015 - APE : 6202A

En collaboration avec Ets Dufau

100% ÉLECTRIQUE

- ÉCOLOGIE
- SILENCE
- ÉCONOMIE
- QUALITÉ
- LIBERTÉ

LITHIUM
3500 WATT !

Nautisme divers



820-A vendre cause départ - bateaux à cabine Wellcraft Coastal Moteur 200 Mercury Verado 4 temps - année 2008 - Immatriculé CEE - tout équipé VHF ext + Remorque neuve. Couchage, toilette, lavabo, douche eau douce, Matériel de sécurité Prix US\$ 50.000 Tél. : 06 90 56 25 60



819- Le bateau idéal ? C'est celui dont je ne m'occupe pas ! Je ne fais pas le plein, je ne fais pas les niveaux, je ne m'occupe pas de l'assurance, j'ai une place à quai, je prends les clefs, je démarre et je vais à St-Martin, à Pinel, à Colombier, en famille ou entre amis.... Cela n'existe pas ! Et bien si, en rachetant les parts de mon bateau, soit 50%, tu deviens propriétaire d'un 4x4 des mers de 34' soit 10 mètres, il s'agit d'un bateau de marque BWA, un semi rigide entièrement équipé et motorisé par deux moteurs Yamaha 4T de 250 CV. Il est géré et entretenu par un professionnel de la mer et tu peux lui faire confiance. Tu peux même amortir tes frais par des locations... Tu peux accéder à ce rêve à partir de 50.000 euros. Appelez-moi au 06 90 58 79 12 pour tous renseignements complémentaires.

Motos



820-A vendre vélo Trek neuf pour femme ou- Prix 395 euros négociable Tél. : 05 90 87 18 56 ou 06 90 56 15 87

820-Scooter Peugeot Ludix 50cm3, Très bon état, 7000km, cause double emploi, prix 650,-, visible "L'ATELIER" à Saline, Tél: 05 90 27 89 09

820-A vendre scooter Sym Blanc 125cc Top Case + casque - Mars 2008 4900 km - entretien régulier - excellent état - Prix : 1400 euros Tél. : 0690 56 05 16

819- Av Scooter Peugeot Ludix 50cm3 7000 km cause double emploi prix 650 euros. Tél. : 05 90 27 89 09

Automobiles



820- Vends Hyundai Tucson V6 - 13000 kms, automatique - 2005 12 CV TBE 13000 euros tél. : 06 90 61 09 26 ou 06 90 64 11 41

819-A vendre Suzuki Jimny Grise, Tôle, Année 2000, CT ok, 40 000km 4000 ?. Merci de téléphoner au 0690 306975 au 0690 306975

819- A vendre camionnette Veryca 2006 - 6500 euros Tél : 0690 61 90 57

Bonnes affaires



819-A vendre 2 baies vitrées neuves coulissantes. 2 vantaux alu doubles vitrages : 1 x 240 x 215 et 1x 140 x 215 sous emballages 1200 euros le tout. Tél. : 06 90 57 44 32

819- A vendre petite machine à glaçon 100euros, lit enfant 90x190+ matelas 100 euros, Canapé futon 2 places 250 euros. Tél. : 06 90 61 90 57

Tables rondes, petits meubles, bibliothèques, Etagères et de nombreux objets de décoration. Luminaires Luce Plan. Vente de matelas neufs et d'occasion. Le Grenier du lundi au vendredi de 15h à 18h30 et le samedi de 9h à 12h - Place de l'Anse des Cayes 05 90 27 67 78

Offres d'emplois



818-Le restaurant La Marine recherche à partir du 1er Avril, pour cet été un chef de parti et un second de cuisine et un chef de rang à plein temps .Merci d'envoyer CV @ info@ksplaces.com ou téléphonez au 0590 51 15 80

817-Form Fitness cherche prof homme (BEMF) pour compléter son équipe. Salaire motivant, 1 an expérience, anglais parlé. A pourvoir fin Mars. Envoyé cv+lettre+photo à sam@formfitness-stbarth.com.

Cherche pour les samedis et dimanches; f. de ménage 3h à 4h par jours T. 0690 35 18 36

Ch. vendeuse confirmée à temps partiel Tél. au 05 90 27 55 29 laisser message avec vos coordonnées en cas d'absence.

Immobilier Vente



819- AV : Appartement, une chambre, rez de jardin, situé aux «Terrasses de Saint Jean». Contacter l'agence Ici et La : 05 90 27 78 78

819- A vendre : Villa 3 chambres, à rénover sur un emplacement exceptionnel à Gouverneur. Contacter l'agence Ici et La : 05 90 27 78 78

St. Barth Sotheby's

INTERNATIONAL REALTY

A vendre, villa de 3 chambres située sur les hauteurs de Anse des cayes avec une vue magnifique. Très bonne opportunité d'investissement soit pour une rénovation ou pour une nouvelle construction, le prix de vente incluant un permis pour une villa de 3 chambres et une maison de gardiens ; St. Barth Properties Sotheby's International Realty : 0590 29 75 05

St. Barth Sotheby's

INTERNATIONAL REALTY

A vendre, maison de 3 chambres en construction située sur les hauteurs tranquilles de la

PROFESSEUR MANET : VOYANCE ET ASTROLOGIE

De retour du SÉNÉGAL: CENTRE DE LA MAGIE AFRICAINE

Résous vos problèmes sentimentaux, de santé, professionnels

Protection contre les ennemis et les envoutés

Prosperité dans le Business. ETC, ETC

Travail par correspondance possible DE 8H À 20H Tél: **06 90 16 38 21**

Côte aux Vents avec une vue dégagée sur le morne de Vitet ; St. Barth Properties Sotheby's International Realty : 0590 29 75 05

818-Vds Condo sur le lagon avec possibilité de ponton à Sint Maarten, Simpson Bay Yacht club Refait à neuf, cuisine, électricité, peinture, vernis, volet anti-cyclonique, etc. 2 ch avec sdb, poss. de faire une 3^e. Sécurité 24/24, 2 piscines, Terrains de tennis, Jacuzzi. Contact Sylvain au 001 480 280 56 87 ou sylvain.gulay@wanadoo.fr

Apts et Maisons à louer



818-A Louer Gustavia, Local Env. 100 m2, 1er Etage, Idéal pour Bureaux ou Prof. libérales Bail 3.6.9 ou Professionnel - Pas de droit d'entrée. Tél 05.90.29.88.91

817-Rent - modern Large 1 bedroom apt. 1 couple next to Isle de France Hotel, walk to beach, to restaurant & shopping. tél. : 0590 29 76 47 yolberry@hotmail.com

A Louer Villa 3 chambres, 2 sdb, salon, cuisine, terrasses 2500 euros/mois Hors charges d'électricité. Libre le 1/04/09 Avalon St Barth Real Estate Tel:05 90 87 30 80

A louer à partir du 15 février : appartement composé de 2 ch, 1 bureau, 1 salon/salle à manger, cuisine, 2 sdb/WC, terrasse. 2600 euros / mois. Contacter l'Agence Ici & là 05 90 27 78 78

Demandes de locations



Urgent rech pour client sérieux location à l'année 2 ou 3 Ch. Loyer 3000 euros max. Avalon

St Barth Real Estate Tel: 05 90 87 30 80

Recherche toute l'année, appartement ou villa en location meublée pour clients sérieux. Pour tout renseignement, nous contacter. Avalon St Barth Real Estate Tel:05 90 87 30 80

Recherche Villa 2/3 chambres avec jardin. Faire offre au 0590 87 81 71 ou au 0690 33 58 76.

Immobilier Demandes



Urgent rech. pour client sérieux Appartement à vendre budget 350 000 euros /max. Avalon St Barth Real Estate Tel: 05 90 87 30 80

Occasions d'affaires

819-AV Sté de distribution multi marques sur St Barth. Info sur RDV. Tél. : 0690 54 74 40

818-Urgent, vends bail 3/6/9, 80m2, à la Villa Créole, faire offre au 05 90 291 512 ou 0690 548 114

St. Barth Sotheby's

INTERNATIONAL REALTY

A vendre, plusieurs fonds de commerce très bien situés sur Gustavia et St Jean pouvant accueillir différents types de commerce ; St. Barth Properties Sotheby's International Realty : 0590 29 75 05

Offres de services



JF donne cours d'espagnol tous niveaux adultes et enfants tél 0690 57 21 43 - ou 0590 87 53 17

JF sérieuse effectue repassage. Renseignements au 0690 57 21 43-ou 0590 87 53 17

REMERCIEMENTS DU CLUB RHUM & GINGEMBRE

Cette année, nous tenons à remercier :

Jojo Berry, Christian Laplace et tout sa famille, Raymond et Claudie Magras, Patrick Granier, Cyril de la Pharmacie, Bruno Mandaliti pour avoir sacrifié ses vacances, Tropic FM et Sun FM Music pour l'animation, St Barth Sun Light pour l'éclairage, Natividad notre magnifique couturière de Corosol, Georgette Gumbs, le petit AUBIN Quentin, sans oublier Béatrice et Mélisa qui sans être des professionnelles, nous ont produit cette excellente chorégraphie. Nos deux américains, mais St Barth de cœur, Tim Thorton et surtout John King qui nous met en ligne les photos de notre défilé : <http://homepage.mac.com/gnik/RG2009/> Nos proches collaborateurs : Jean Yves Prudhomme, Hervé Marchant, Laurent, Eric Lambert, Angéla Nos Sponsors : La collectivité de Saint Barthélemy, Safel, Chez Jojo, Alma, supermarchés Match, Plassé Bâtiment, Laplace Bâtiment, Cez/Lhinares, Nikki Beach Xavier David, Ccd, Boutique Teck, Hôtel Eden Rock, M Martinal, Richaut Robert, Confort Cuisine, Minimart, Merci à toi, chéri, pour tout ton travail dans la fabrication de tous nos accessoires et le magnifique char. A tout le public qui nous a félicité pour avoir été le meilleur groupe de carnaval de cette année, et à tous les membres de notre association qui ont participé. Merci !

La Présidente : GUMBS Béthania

Caraïbes Enseigne

Impressions Numériques
Découpes Vinyle
Gravures Laser
06 90 41 95 96

Reproduction de tableaux
et de photos
Encadrements sur mesure
06 90 39 84 44

SBEG

GROS OEUVRE
CHARPENTE
COUVERTURE
MENUISERIE

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BTP
Tél : 05.90.51.15.85 - Fax : 0590.279.917
sbegsaintbarthentreprisegenerale.com

STORES DECOR

STORES EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS,
TOILE SUR MESURE

Anse des Cayes - Tél 05.90.27.67.78 - Fax 05.90.27.68.15

GARAGE HENRI GREAUX

ÉCHAPPEMENT - AMORTISSEUR
COLOMBIER Tél : 05 90 27 77 67

ALUVER

MENUISERIE ALUMINIUM - MIROITERIE
Tél: 05 90 52 92 66- FAX :05 90 52 92 67
stbarthaluverinternational.com

JOUEZ LA TRANSPARENCE...

A.C.S

PLEXIGLASS & PVC
par plaque ou coupe sur mesure
06 90 61 83 88

CHANGE CARAIBES

IMMEUBLE LE COLIBRI
GUSTAVIA
(face à la boutique Dior)
TÉL. : 05 90 27 57 57

Jimmy Marcon

PEINTURE - ENDUITS - RAVALEMENT
cell. : 06 90 35 98 95
email : lilijim@orange.fr siset : 492 907 118 000 11

Sudoku

1	7	8	4	2	9	6	5	3
6	4	3	1	5	8	7	9	2
9	2	5	7	6	3	4	1	8
5	8	4	2	3	1	9	6	7
7	1	9	6	8	4	2	3	5
3	6	2	9	7	5	1	8	4
2	5	7	8	1	6	3	4	9
4	3	6	5	9	2	8	7	1
8	9	1	3	4	7	5	2	6

Solution du précédent numéro

LE JOURNAL DE SAINT-BARTH

Les Mangliers - B.P. 602 - 97098 St-Barthélemy cedex
journalsbh@wanadoo.fr - ISSN : 1254-0110
Tél: 05.90.27.65.19 - Fax: 05.90.27.91.60

Editeur : S.a.r.l. Société de Presse Antillaise
Gérante et dir. de la publication : Avigaël Haddad
Rédactrice en chef : Pierrette Guiraute
Rédaction : Rosemond Gréaux
Commercial : Ange Patureau, Avigaël Haddad
Maquette : Agnes, nanasbh.com
Imprimeur : Daily Herald N.V.

Dépôt légal à chaque parution. Le Journal de St-Barthélemy décline toute responsabilité sur les annonces publiées. Reproduction ou utilisation des textes, annonces, photos, publicités publiées dans le journal interdites sans notre autorisation écrite.

Affichage publicitaire

Aéroport - Fléchage routier - Marina
Agence Conseil en Communication

RUE DE LA PAIX - GUSTAVIA
Tél : 05 90 27 73 93 - Fax : 05 90 27 50 10 - sol.g@wanadoo.fr
www.sbe-sgc.com

Publicité et signalétique sur tous supports

Découpe vinyle et impression numérique
Fourniture et pose de films solaires

Calade

Peinture Décoration
Bruno PROST
Tél : 0690 54 10 98 - Fax : 0590 27 58 38

Fixit

Prestataire de Services Informatiques

Diagnostic DEPANNAGE PC & Solutions 06 90 41 88 07

GARAGE RAYMOND LÉDÉE

REMORQUAGE / ENTRETIEN
RÉPARATION / VENTE PIÈCES OCCASIONS
VIDANGE BV AUTO + BANC OBDII
Ouvert à Grand Fond de 7H - 16H - Tél. : 05 90 27 89 14

J.P. DELVAL

PAYSAGISTE LANDSCAPING
BP 698 - Saint Barthélemy 97099
Siret 390 542 520 000 15 APE 451 B
Tél. / Fax : 0590 27 96 87 Cell : 06.90.59.81.01

MENUISERIE SUR MESURE

AMEUBLEMENT
ESCALIER
CUISINE
ETUDE PERSONNALISÉE GRATUITE
MARIGOT - 05.90.27.76.21
sbmenuiserie@wanadoo.fr

Nicolas Gilles

PERMIS DE CONSTRUIRE
ÉTUDES ET SUIVI DE CHANTIERS
VILLAS NEUF & RÉNOVATION
Atelier d'Architecture
Tél : 05 90 27 89 59 Fax : 05 90 27 72 23
E-mail : mpgnicolas@wanadoo.fr

Sudoku

Une grille de sudoku est divisée en 9 lignes, 9 colonnes et 9 carrés. Le but est de remplir les cases vides avec les chiffres de 1 à 9, de telle sorte qu'ils n'apparaissent qu'une fois par ligne, par colonne et par carré de 3x3 cases. Vous devriez rapidement réussir vos premières grilles. Bon jeu !
Retrouvez la solution dans notre prochain numéro

			3					4
	2		4			5		
5							2	7
	6				5			
	1	9		7			2	8
			1				6	
4	8							3
		3		1			9	
6				8				

www.sudokustar.fr

NUMÉROS UTILES

CROSSAG (SAUVETAGE EN MER)	05.96.70.92.92
GENDARMERIE	05.90.27.11.70
POLICE DE L'AIR ET AUX FRONTIÈRES	05.90.29.76.76
POLICE TERRITORIALE	05.90.27.66.66
HÔPITAL	05.90.27.60.35
POMPIERS	18 OU 05.90.27.66.13
MÉDECIN DE GARDE	05.90.27.76.03
HÔTEL DE LA COLLECTIVITÉ	05.90.29.80.40
Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf le mercredi de 7h30 à 12h30	
ÉTAT CIVIL Numéro d'urgence week-ends et jours férés	06.90.33.12.75
SOUS-PRÉFECTURE	05.90.27.64.10
RÉSERVE MARINE	06.90.31.70.73
DISPENSARE	05.90.27.60.27

SANTÉ

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Frappier Gervais Odile	05.90.52.08.43
Husson Bernard	05.90.27.66.84
Husson Chantal	05.90.27.66.84
Maury Philippe	05.90.27.66.50
Rouaud Pierre	05.90.27.64.27
Tiberghien Yann Eugène	05.90.29.71.01
Weil Edgar	05.90.27.62.40
Worthington Theophilus	05.90.27.66.50
Acuponcteur/Homéopathe : Tiberghien	05.90.29.71.01
Gériatre : Frappier Gervais Odile	05.90.52.08.43
Homéopathe/Ostéopathe : Worthington	05.90.27.66.50

MÉDECINS SPÉCIALISTES

Chirurgien : Grasset Daniel	05.90.27.81.60
Gynécologue : Bordjel Patrick	05.90.27.68.78
Maladie appareil digestif : Vassel Bernard	05.90.87.90.92
Psychiatre : Berthier-Bicaïs Marie-Claude	05.90.97.60.07
Ophthalmologistes:	
Cals Jean-Paul	05.90.87.25.55
Delaplace Yves	05.90.23.59.81
Pallas Alain	05.90.87.25.55
Rident Véronique	06.90.41.93.92 05.90.51.10.90
Oto-rhino-laryngologiste - Chirurgie de la face et du cou	
De Lanversin Hubert	06.90.73.09.02
Rhumatologue/médecin ostéopathe	
Vuala Catherine	05.90.29.61.89
Stomatologue : Chlous François	05.90.27.87.31

CABINETS DENTAIRES

Achache Joseph	05.90.52.80.32
Chlous François	05.90.27.87.31
Mangel Marc	05.90.27.73.48
Maze Marie-Laurence	05.90.27.65.95
Redon Dimitri	05.90.27.87.28
Vergnault Pascal	05.90.29.86.08

AUTRES PROFESSIONS DE SANTÉ

A.U.D.R.A.	05.90.29.27.65
Chiropracteur: Klein Gérard	06.90.64.87.40
Infirmiers-Infirmières :	
Barbé Sophie	05.90.27.67.55 06.90.62.28.29
Benoit Hélène	06.90.41.88.27
Briscadieu Christophe	06.90.48.63.69
Cardon Isabelle	06.90.62.90.10
Dechavanne Véronique	06.90.71.83.63
Deguingand Carole	06.90.41.78.22
Febrissy Gréaux Corinne	06.90.59.81.67
Melinand Cécile	06.90.37.27.42
Meyer Marie-Jo	06.90.73.93.94
Rillot Brigitte	05.90.27.72.49 06.90.49.87.29

Masseur-Kinésithérapeutes :

André Sandrine	05.90.87.20.09
Bertin Guylène	05.90.27.81.32
Dumergue Cyril	05.90.27.67.86
Godfrin Frédéric	05.90.27.67.86
Jourdan Véronique	05.90.29.72.42
Klein Gérard	06.90.64.87.40
Maingard Bernadette	05.90.27.81.32
Marchesseau C.	05.90.29.48.10
Sorrentino Jean Christophe	06.90.71.53.57
Van Hove Frédéric	05.90.27.76.37
Wormser Nicolas	05.90.27.67.86

Orthophoniste :

Bouyer Christine	05.90.27.88.29
Minguy Benoit	06.90.71.36.15
Wormser Nicolas	05.90.27.67.86

Ostéopathe :

Boutillier Dominique	05.90.29.24.26
Ardil-Brinster Monique	05.90.51.14.40
Chard-Hutchinson Aline	06.90.71.05.31
M.Laure Penot	05.90.52.00.55

PHARMACIES

Pharmacie de l'aéroport	05.90.27.66.61
Pharmacie Saint-Barth de Gustavia	05.90.27.61.82
Island Pharmacie à St-Jean	05.90.29.02.12
LABORATOIRE D'ANALYSES :	05.90.29.75.02
RADIOLOGIE: Centre du Wall House	05.90.52.05.02
VÉTÉRINAIRES	
Delorme Laurence	05.90.27.89.72
Kaiser Maurice	05.90.27.90.91
Maille Jean-Claude	05.90.27.89.72



50 MIN INSIDE TFI



PEKIN EXPRESS M6



Disney HANNAH MONTANA

HANNAH MONTANA SAISON 3 INEDITE



CANALSAT LANCE LA SERIE SPECIALE À 8€/MOIS*

16 CHAINES DONT



Parce que nous voulons que tout le monde puisse avoir accès à la télé en famille, CANALSAT CARAIBES lance sa nouvelle formule "La série spéciale" à 8€/mois.

Désormais, profitez vous aussi d'une sélection de programme pour petits et grands, avec 16 chaînes dont TFI, Disney Channel, M6 ou L'Equipe TV. Le tout en qualité numérique.

Bienvenue dans l'univers de CANALSAT CARAIBES



TOTAL FOOT A DOMICILE L'EQUIPE TV



LA NOUVELLE STAR M6



DECO M6

*Offre valable aux Antilles réservée aux 2500 premiers abonnés pour tout nouvel abonnement de 12 mois souscrit entre le 16/03 et le 31/05/09 à la Série Spéciale (8€/mois). Options CANALSAT CARAIBES non accessibles à partir de cette offre. Hors location du décodeur (7€/mois), hors frais d'accès (38€/mois) et hors frais d'installation (84€). Voir conditions de l'offre en magasin.

LA TELE COMME VOUS VOULEZ

CANALSAT CARAIBES